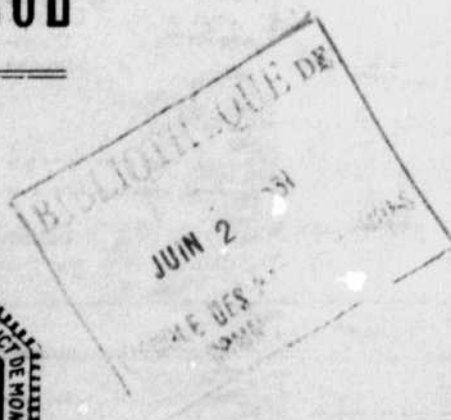


LE BULLETIN

DE LA

CHAMBRE DE COMMERCE



33e ANNEE

MAI 1931

Sommaire

La Chambre de commerce — Quarante-cinquième anniversaire de sa fondation	47
Discours de M. Charles Duquette . . .	53
L'industrie hydro-électrique dans Québec	55
Quelques causes de faillite	60
La colonisation et les pêcheries commerciales de Québec	68
Ateliers de construction mécanique . . .	70
Avantages qu'offre l'usage des deux langues à la radio	70

COPIE DES BUREAUX FIDUCIARIES MONTREAL

Service de Luxe pour Passagers

CANADA...

AUX ANTILLES ANGLAISES

GROUPE DE L'EST — Départs bi-mensuels de Halifax, N.-E., via Boston, aux Bermudes, à St. Kitts, Nevis, Antigua, Montserrat, la Dominique, Sainte-Lucie, la Barbade, Saint-Vincent, la Grenade, Trinidad et Demerara. Retour à Boston et Saint John par la même route.

GROUPE DE L'OUEST — De Montréal (l'été) et de Halifax via Boston (l'hiver) aux Bermudes, aux îles Bahama, à la Jamaïque et à l'Honduras Britannique. Correspondance à la Jamaïque pour Belize, L'Honduras Britannique, par le paquebot de la Canadian National Steamships, "CONNECTOR".

SERVICE DE FRET aux Antilles Anglaises (groupes de l'Est et de l'Ouest), aux Antilles Françaises (la Guadeloupe et la Martinique), à Porto-Rico, la Guyane Anglaise, L'Honduras Britannique et le Brésil, à l'Uruguay et l'Argentine de l'Amérique du Sud. A l'Australie directement à la Nouvelle-Zélande. Côte Atlantique à Côte Pacifique.

Pour renseignements, s'adresser à

CANADIAN NATIONAL STEAMSHIPS

Bureau-chef : 384, rue St-Jacques ouest Montréal!



Ceux que Jasper ou d'autres coins de villégiature intéressent, peuvent les étudier sur l'écran en s'adressant à un agent du Canadien National qui leur déroulera des films et leur donnera des brochures illustrées.

JASPER

au coeur des

Rocheuses grandioses

On est surpris de trouver, au coeur des Rocheuses Canadiennes, un terrain de golf à championnats. Ce n'est pourtant qu'une des surprises que réserve la "Jasper Park Lodge" aux gens en vacances et qui rendent celles-ci mémorables.

La natation, l'équitation par les sentiers, l'auto, l'alpinisme... Tous les sports imaginables... Et, le luxe de ce fameux chalet. Chambres magnifiques ou une hutte confortable, à votre usage exclusif, sous les pins.

CANADIEN NATIONAL

Le plus grand réseau de l'Amérique

La Route Courte du St-Laurent pour L'EUROPE

2 jours d'une navigation idéale entre les rives pittoresques du St-Laurent — le temps de s'habituer au paquebot avant de prendre la haute mer. Traversez l'Atlantique sur l'un des luxueux paquebots de la flotte du Pacifique Canadien — 3 grands "Empresses" blancs, 4 princiers "Duchesses" et 6 autres paquebots à classe cabine, à prix moins élevés. De 3 à 5 départs par semaine, de Montréal et Québec, à destination de 9 ports européens.



Pacifique Canadien

La plus grande organisation de voyages au monde

"Ayez toujours des chèques de voyageurs du Pacifique Canadien — Négociables dans le monde entier."

ALLEZ en EUROPE par la WHITE STAR en compagnie de vos compatriotes

Les paquebots WHITE STAR sont renommés pour leur propreté méticuleuse, le confort de leurs installations, l'excellence de leur cuisine et leur personnel attentif et courtois. La variété des amusements à bord plaît à tous et rend la traversée agréable.

Service de Montréal en Europe. — Service de messagerie, de New-York à Cherbourg, par les fameux navires MAJESTIC (le plus grand au monde), OLYMPIC et HOMERIC.

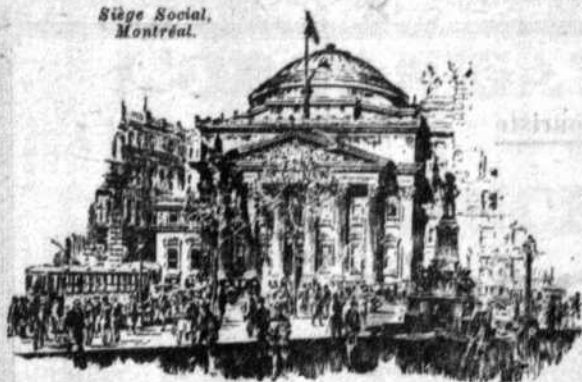
Assistance et renseignements donnés avec le plus grand plaisir verbalement ou par correspondance. Aucune obligation de votre part.

LAURENT TURCOTTE,

Directeur du Service de langue française
485 rue Metcalf, Montréal Tél. MARquette 7761



Siège Social,
Montréal.



Dans la ville voisine ou aux Antipodes

Avec plus de 660 succursales au Canada et à Terre-Neuve, des bureaux à Londres, Paris, New-York, Chicago, San Francisco, et Mexico, et des relations bancaires s'étendant au monde entier, la Banque de Montréal est en mesure de s'occuper de finance dans tous les pays avec le maximum de diligence et de rendement.

BANQUE DE MONTRÉAL

Fondée en 1817

Votre Correspondance Personnelle



...Pour lui faire donner l'impression d'un style et d'un goût supérieurs... pensez toujours au PARCHEMIN ROLLAND. Il est fabriqué pour les connaisseurs.

Le PARCHEMIN ROLLAND plaît au toucher par son beau fini et sa haute qualité, il attire l'oeil par son fini mat et sa blancheur de neige.

Les boîtes marchands de papeterie — ou votre imprimeur — peuvent vous fournir le PARCHEMIN ROLLAND. Un grand nombre de styles dans des boîtes attrayantes avec ornementation en relief — pour dames et messieurs.

COMPAGNIE DE PAPIER ROLLAND
MONTREAL, Qué.

Société d'Administration et de Fiducie

FONDEE EN 1902

Siège social: MONTREAL
5, rue St-Jacques est
(Edifice du Crédit Foncier Franco-Canadien)

ADMINISTRATION de SUCCESSIONS, de FIDEICOMMIS
et de FORTUNES PRIVEES

VOUTES de SURETE

Conseil d'Administration

Hon. Sir Hormidas Laporte, K.B., C.F., Montréal, Président.	Hon. Thomas Chapais Québec
Charles Cahen d'Anvers Paris, Vice-Président.	Hon. L. Athanase David Montréal
Martial Chevalier Paris	Armand Chaput Montréal
Hon. Rodolphe Lemieux C.P., C.R., LL.D. Ottawa	Joseph Sirols, N.P. Québec
Vicomte R. de Roumefort Montréal	Louis S. St-Laurent, C.R. Québec
Hon. Narcisse Pérodeau Montréal	J.-Théo. Leclerc Montréal
	Chs. A. Roy Montréal

J. Théo. Leclerc
Administrateur et Directeur Général
J. C. Bronseau
Secrétaire.

AGENCES :

QUEBEC—WINNIPEG—REGINA—EDMONTON—VANCOUVER
Fonds administrés \$28,007,650.00
Fiduciaire pour émissions d'obligations - 25,728,011.00

PAVOISONS

Pour nos Fêtes religieuses et nationales

Drapeaux, Banderoles, Ecussons, Bannières, Guirlandes en papier, Oriflammes, Cablés en papier, Lanternes japonaises et vénitiennes.

✦ ✦ ✦

Nous avons le plus bel assortiment de drapeaux représentant les pays suivants: FRANCE, ANGLETERRE, CANADA et RELIGIEUX: Sacré-Coeur, Papal, etc.

✦ ✦ ✦

Toutes ces décorations sont employées pour maison, salles, magasins: réceptions, processions, parades, communautés, édifices publics, régattes, tombola, euhre, etc.

✦ ✦ ✦

Demandez notre catalogue illustré, de Décorations en Papier, Drapeaux, etc.

GRANGER FRÈRES

Libraires, Papetiers, Importateurs

54 NOTRE-DAME OUEST, MONTREAL

La plus importante librairie et papeterie française du Canada.

COPIE DES JOURNAUX PUBLIÉS PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTREAL

Le vade-mecum du touriste

“La Gaspésie”

Un guide de quelque 260 pages, traitant de l'histoire, des légendes et des paysages de cette “terre des merveilles de Québec”.

Ce guide, d'une lecture facile, est rendu doublement attrayant par plus de 150 reproductions photographiques des endroits les plus intéressants de la route qui côtoie les littoraux nord et sud de la péninsule.

On y trouve des détails historiques, des descriptions des lieux et des habitants, et des portraits fidèles des localités.

C'est une émouvante revue de montagnes et de falaises, de pics et d'îles, de plages invitantes et de collines mollement découpées, en même temps qu'un assemblage disparate de géographie humaine. Le récit est très vivant et intéressant du commencement à la fin.

Les faits saillants, amusants, héroïques ou tragiques, sont racontés de façon très simple. La sécheresse des statistiques et des textes documentaires est compensée par l'introduction des légendes et des histoires du passé.

Les légendes et les principales caractéristiques du pays sont illustrées par des dessins hors texte.

Ce guide est en vente au *Département de la Voirie*, à Québec; à sa succursale de Montréal, *Nouveau Palais de Justice, Montréal*, et dans les principales librairies de Montréal et de Québec.

Prix: 0.60 cents

Franc de port si on l'achète du Département.

L'ORGANISATION SANITAIRE

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

LE SERVICE PROVINCIAL D'HYGIENE créé par la loi de 1922 est l'organisation qui, sous la direction du Secrétaire de la province, est chargée de surveiller et de protéger la santé publique. Il renferme les huit divisions suivantes qui toutes pourvues d'un chef responsable, relèvent de l'administration générale à la tête de laquelle est le directeur :

La Division des Maladies Vénériennes

Dispensaire anti-vénérien. — 70 centres de traitement sont établis dans la province.

Les Cliniques de Nourrissons.

L'élément indispensable de la lutte à la mortalité infantile.

La Division des Laboratoires.

Organisation excessivement importante. Analyses chimiques et bactériologiques.

LE SERVICE PROVINCIAL D'HYGIENE PAR SES DIVISIONS SURVEILLE ET PROTEGE LA SANTE PUBLIQUE.

Les Unités Sanitaires de Comtés.

21 comtés jouissent présentement de cette excellente organisation. Inspection d'école.

Division des Inspecteurs régionaux dans les districts non pourvus d'unités sanitaires.

L'inspection des établissements industriels est une de leurs activités.

La Division des Statistiques

Démographiques

C'est là qu'est établi le bilan vital annuel de notre population.

La Division du Génie-Sanitaire

Examen de prises d'eau, surveillance des aqueducs et des systèmes d'égoûts. Lutte à la fièvre typhoïde.

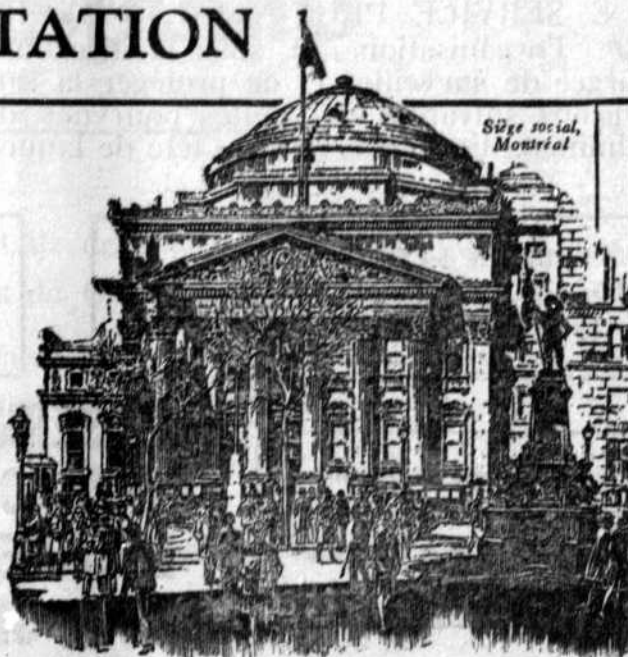
Les Dispensaires Anti-tuberculeux Régionaux.

21 sont en activité dans la province et plus de 25,000 personnes y vont se faire examiner tous les ans.

Inspectorat régional, Unités Sanitaires de Comtés, Tuberculose et Puériculture, Statistiques démographiques, Génie sanitaire, Laboratoires et Maladies vénériennes. Le personnel de toutes ces divisions étend ses activités, dans toutes les régions de la province et s'efforce, de concert avec les municipalités, de prévenir les maladies évitables.

Une RECONNAISSANCE et une INVITATION

LA Banque de Montréal, maintenant dans sa 114^e année, considère comme un très grand privilège que d'avoir collaboré pendant une si longue période au développement économique du Canada.



La Banque a suivi la croissance du Canada et dans chacun des centaines de centres de population où elle se trouve représentée, elle a été un facteur important de l'essor local.

Si nous avons eu l'avantage de vous servir dans le passé nous sommes contents, et si nous n'avons pas eu cet honneur, nous mettons cordialement nos services à votre disposition — à telle de nos succursales qui pourra vous convenir.

BANQUE DE MONTRÉAL

Fondée en 1817

L'ACTIF DÉPASSE \$800,000,000

64 succursales à Montréal et les environs.

Plus de 650 succursales au Canada; bureaux aux Etats-Un's, en Grande-Bretagne, en France, à Terre-Neuve et au Mexique; et des correspondants dans le monde entier.

BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

DU DISTRICT DE MONTREAL

Abonnement—Un an \$3.00

MAI 1931

Le service gracieux du "Bulletin" est fait à tous les membres de la Chambre

LA CHAMBRE DE COMMERCE

Quarante-cinquième anniversaire de sa fondation

Le 15 décembre 1886, des hommes d'affaires se réunissaient à l'invitation de M. J.-X. Perrault, pour considérer l'opportunité de créer une Chambre de commerce où nos compatriotes pourraient, dans leur langue, revendiquer leurs droits et discuter, dans une atmosphère sympathique, les questions qui aideraient à promouvoir les meilleurs intérêts des commerçants de langue française de la métropole et ce, malgré toute la courtoisie que peuvent leur témoigner les autres associations commerciales.

Cette assemblée comprenait près de cent cinquante des plus importants hommes d'affaires canadiens-français et elle était présidée par M. Jacques Grenier, échevin et président de la Banque du Peuple. M. Geo.-W. Parent en était le secrétaire.

A la suite de délibérations intéressantes où le pour et le contre furent pesés, à l'unanimité, il fut résolu de fonder la Chambre de commerce et de demander son incorporation par le gouvernement fédéral.

Quoique, alors comme aujourd'hui, les nôtres composaient la très grande partie de la population de la Cité de Montréal, une lutte s'engagea pour empêcher que cette organisation prit le nom de "Chambre de commerce de Montréal".

Devant cette obstruction de la minorité et le mauvais vouloir du gouvernement du temps, les nôtres cédèrent et il fut convenu que notre institution serait connue sous la rubrique de "Chambre de commerce du district de Montréal". Et les lettres-patentes émanèrent.

La première réunion régulière eût lieu le 2 février 1887 toujours sous la présidence temporaire de M. Jacques Grenier avec M. Geo.-W. Parent, comme secrétaire.

Après avoir pris connaissance de la charte de la Chambre, on procéda à l'élaboration des règlements dans lesquels il était dit entre autres : que la souscription annuelle serait de \$3.00, que le Conseil se composerait de 25 membres; que les assemblées générales et du Conseil auraient lieu le mercredi à 4 heures; que 12 commissions "seraient chargées d'étudier et de faire rapport sur les questions de leur compétence".

Nous extrayons du procès-verbal de cette réunion

les résolutions suivantes qui ont toujours été dans la suite le Credo de tous les Conseils qui ont succédé à celui-là :

"Que cette Chambre fait appel au concours de tous les hommes d'affaires du district de Montréal, à quelque spécialité qu'ils appartiennent, sans distinction de parti politique, afin de lui permettre de traiter avec autorité toutes les questions se rattachant au commerce et à l'industrie, et d'exercer, auprès des autorités gouvernementales et autres, l'influence nécessaire à leur solution favorable et immédiate.

"Que la proposition de MM. Parent Frères, de mettre leurs magnifiques bureaux à la disposition de cette Chambre, pendant toute l'année 1887 et sans rémunération, soit pour les assemblées générales ou de comités, soit comme salle de réunion quotidienne, doit être acceptée et que des remerciements soient votés à ces messieurs pour leur généreux concours.

"Que les membres de cette Chambre, désireux de se rencontrer pour la transaction de leurs affaires commerciales, se réunissent tous les jours, de midi à une heure, dans les bureaux de cette Chambre et qu'une salle de lecture et de renseignements soit immédiatement organisée en rapport avec ces réunions quotidiennes.

"Que cette Chambre, tout en adoptant comme organe officiel de ses délibérations, le MONITEUR DU COMMERCE, que tous les membres voudront bien recevoir pour se tenir au courant de ses opérations, compte aussi sur le bon vouloir de la presse de la province, pour la publication des rapports de ses assemblées et pour l'envoi des journaux à sa salle de lecture.

"Que des remerciements soient votés à M. J.-X. Perrault, pour l'habileté, l'énergie et le zèle qu'il a déployés dans la création de cette Chambre et que le président soit prié de les lui remettre avec l'expression de notre reconnaissance."

Après avoir été installée tout d'abord dans les bureaux de M. Geo.-W. Parent, elle occupa un local dans l'édifice New-York Life qui eût nom plus tard "Montreal Trust" et en mai 1894, grâce à l'initiative et au zèle de son fondateur, M. J.-X. Perrault, la Chambre transportait ses pénates rue St-Jacques, à quelques portes des bureaux d'alors de la Banque d'Hochelaga.

En 1904, on entra en négociations avec Sir Lomer Gouin qui venait d'assumer les fonctions de premier ministre de la province de Québec, pour l'acquisition de l'Hôtel du Gouvernement sis rue St-Gabriel, face au Champ de Mars. Sir Lomer, dont

BIBLIOTHÈQUE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

les sympathies étaient acquises à notre institution, voulait lui céder cet immeuble à titre gracieux, mais il en fut empêché par des récriminations et il fut convenu d'un prix nominal. Et le premier mai 1906, la Chambre s'installait dans ses meubles et immeubles puisque le Gouvernement lui céda aussi tables, fauteuils, etc.

Plus tard, en 1910, en raison de l'abaissement de la rue St-Gabriel et des changements que cela occasionna à notre édifice, on en profita pour faire une réparation générale tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, ce qui permit de se croire, pour un certain nombre d'années à venir, dans un hôtel relativement propre. Mais l'édifice commençait à se sentir du poids des années. L'auteur de ces lignes, qui était alors trésorier-adjoint, s'en ouvrit plus d'une fois aux Exécutifs qui se succédaient. Il s'agissait de savoir si on devait ou démolir et reconstruire ou refaire l'intérieur ou, tout simplement, rebâtir rue St-Jacques. L'enthousiasme ne fut jamais grand quand on abordait cette question. Enfin, en 1923, M. Joseph Daoust, alors vice-président, seconda les efforts de celui qui, de trésorier-adjoint, était devenu secrétaire, et un comité fut formé pour étudier la question. Effectivement, des plans et devis furent soumis et un mode de finances que le secrétaire se faisait fort de mener à point fut accepté durant l'année 1924, et dès les beaux jours de l'année suivante, la construction actuelle commença et l'édifice fut inauguré par l'honorable N. Pérodeau, alors lieutenant-gouverneur, le 5 octobre 1926.

Le 25 avril 1912, à l'hôtel Windsor, notre Chambre célébra par un grand banquet le 25ème anniversaire de sa fondation. Après les péripéties, les angoisses de toute sorte, après la lutte pour sa part de soleil dans cette Ville où les nôtres ont toujours été la majorité, il faisait bon que cette Chambre de commerce put montrer qu'elle était née viable et que, malgré tous les orages, elle avait atteint ses 25 ans. Ce fut une fête de la famille commerciale.

Pour lancer le projet de construction de l'immeuble de la rue St-Jacques, on organisa encore un banquet qui eut pour résultat la vente, exclusivement aux membres, de \$105,000 — de débentures en coupures de \$1,000 — chacune et desquelles \$80,000 — furent utilisées tandis que le surplus était détruit.

Le 24 novembre 1930, la Chambre fêtait, à quelques semaines à l'avance, le 45e anniversaire de sa fondation. Nous republions ci-dessous, le compte-rendu de ce banquet ainsi que le discours du président qui est une revue succincte des travaux accomplis pendant cette période :

«Lundi, le 24 novembre dernier, notre Chambre de commerce célébra le 45e anniversaire de sa fondation par un banquet des mieux réussi, aux dires

des assistants, à l'Hôtel Windsor. Notre Chambre n'est pas fière de ces agapes puisque durant ce laps de temps, elle n'a eu que trois banquets, mais le dernier dépassait de beaucoup les autres en ce sens que les invités étaient nombreux et représentaient l'élite du monde politique et commercial du pays.

Nous reportons les lecteurs au discours de notre Président, qui apparaît plus bas, où est donnée la raison d'être du banquet et l'énumération du travail accompli durant les 45 années.

La plus franche gaieté n'a cessé de régner durant tout le dîner et la fête a atteint son apogée par les discours qui ont été prononcés. On pourra en juger par les extraits que nous publions ici.

Le Comité qui avait charge de l'organisation était composé de MM. Avila Raymond, président, Ph. Paré, Léo Aubry, Alphonse Millette, J.-A. Carmel, H. Délorme, J.-P. Tremblay, A.-F. Bergevin, L.-H. Pinsonnault et le Secrétaire.

Voici maintenant la liste des invités: Les honorables Alfred Duranleau, ministre de la Marine, Arthur Sauvé, ministre des Postes, L.-A. Taschereau, premier ministre provincial, Honoré Mercier, ministre des Terres et des Forêts, les Sénateurs Rodolphe Lemieux, Donat Raymond, Marcellin Wilson, C.-P. Beaubien, Raoul Dandurand, F.-L. Béique, Sir Hormisdas Laporte, président de la Banque Provinciale, Sir Chas. Gordon, président de la Banque de Montréal, Sir Herbert Holt, président de la Banque Royale; les honorables N. Pérodeau, R.-O. Grothé, P.-R. Du Tremblay, conseillers législatifs; M. J.-H. Rainville, président de la Commission du Port, M. E.-R. Décary, président de la commission administrative de l'Université de Montréal, MM. Beaudry-Leman et Ernest Guimont, gérant-général et assistant de la Banque Canadienne Nationale, le Maire de Montréal, Sir Henry Thornton et MM. J. S. Hungerford, président et vice-président du Canadien National, M. E.-W. Beatty et M. Grant Hall, président et vice-président du Pacifique Canadien, M. T.-B. Macaulay, président de l'Assurance Sun Life, M. S. McLaughlin, président de General Motors of Canada, M. R.-O. Swezey, président de Beauharnois Power Corporation, M. Geo. McDonald, président de Canadian Chamber of Commerce, M. Walter Molson, président du Board of Trade de Montréal, M. C.-E. Neil, vice-président, Banque Royale, M. Geo. A. Savoy, président, Association des Manufacturiers, Québec, M. Allan Mitchell, président, même Association, section de Montréal, M. Narcisse Ducharme, président Assurance Sauvegarde, M. Geo. Hogg, maire de Westmount, M. Jos. Beaubien, maire d'Outremont, M. C.-F. Sise, président Bell Telephone, M. W. McClarke, secrétaire, Canadian Chamber of Commerce, M. Julian Smith, président, Cie des Tramways. Les ex-présidents de la Chambre: MM. Sir Hormisdas

1er Vice-Président

2ème Vice-Président



Président



M. L.-J. TARTE
Président et gérant-général:
"La Parisienne Shoe Co."

M. AVILA RAYMOND
Président, "Raymond Hardware Ltd."



Trésorier Honoraire

Secrétaire



M. CHARLES DUQUETTE
Ex-Maire de Montréal
Président, Alliance Nationale.



M. HORMISDAS DELORME
Avec "Canada Flooring Co. Ltd"

M. J.-C. GROVES-CONTANT
Journaliste

L'Exécutif de la Chambre de Commerce
pour l'année 1931-32

PHOTOGRAPHED BY THE CHAMBER OF COMMERCE

Laporte, Joseph Contant, C.-H. Catelli, F.-C. Lari-
vière, Arm. Chaput, Ludger Gravel, J.-E.-C. Daoust,
Jos. Daoust, P.-E. Joubert, J.-A. Paulhus, Hon. R.-O.
Grothé, C.-E. Gravel."

**Discours de M. Charles Duquette,
président de la Chambre de Commerce,
au banquet du 24 novembre**

"Messieurs,

"La Chambre de commerce de Montréal célèbre en ce moment le 45^{ème} anniversaire de sa fondation. Nous avons cru devoir anticiper sur la date exacte vu que certaines raisons nous auraient peut-être empêchés de donner à cette fête du commerce tout l'éclat qu'elle mérite.

"C'est en 1886 qu'un groupe de nos compatriotes, hommes d'affaires haut placés, se réunissait pour fonder et ensuite signer les documents nécessaires à la reconnaissance par le gouvernement fédéral de notre Chambre de commerce.

"L'une des raisons pour lesquelles cette Chambre a été fondée était de permettre aux Canadiens de langue française, de discuter dans leur propre langue et dans une atmosphère où ils se sentiraient plus à l'aise les différentes questions qui les concernent, et ce, malgré toute la courtoisie que peuvent leur témoigner les associations commerciales de langue différente.

"Quand on parcourt la liste des fondateurs de notre Chambre, on a le droit de s'enorgueillir d'être les successeurs de Josen Perrault, l'âme de cette fondation, des hons. Alph. Desjardins, L.-J. Forget, Sir H. Laporte, J.-B. Rolland, Louis Tourville, Alph. Racine, des Joseph Contant, R. Beullac, H. Beaugrand, L.-H. Boisseau, Joseph Fortier, A.-E. Généreux, Thomas Gauthier, F.-L. Granger, L.-H. Hébert, A.-S. Hamelin, L.-P. Hébert, L.-E. Morin, P.-P. Martin, L. E. N. Pratte, L. J. A. Surveyer et un grand nombre d'autres dont les signatures apparaissent sur le parchemin des lettres patentes. Aussi, je crois me faire l'écho de tous en offrant notre reconnaissance à ceux qui sont encore vivants et un tribut d'hommages aux disparus. Oui, à eux le mérite d'avoir créé cette Chambre de commerce qui, pendant les quarante-cinq années de son existence, a accompli quelques oeuvres utiles pour le Canada et sa population.

"Après avoir occupé, pendant un certain nombre d'années, des locaux modestes, nos prédécesseurs, convaincus de la mission utile de notre institution, songèrent à installer la Chambre de commerce dans un immeuble convenable et s'en ouvrirent à Sir Lomer Gouin, qui abonda dans le projet et céda l'Hôtel du Gouvernement, dont la Chambre prit possession le 1er mai 1906. Sir Lomer vendit cette propriété à un prix de beaucoup inférieur à sa valeur

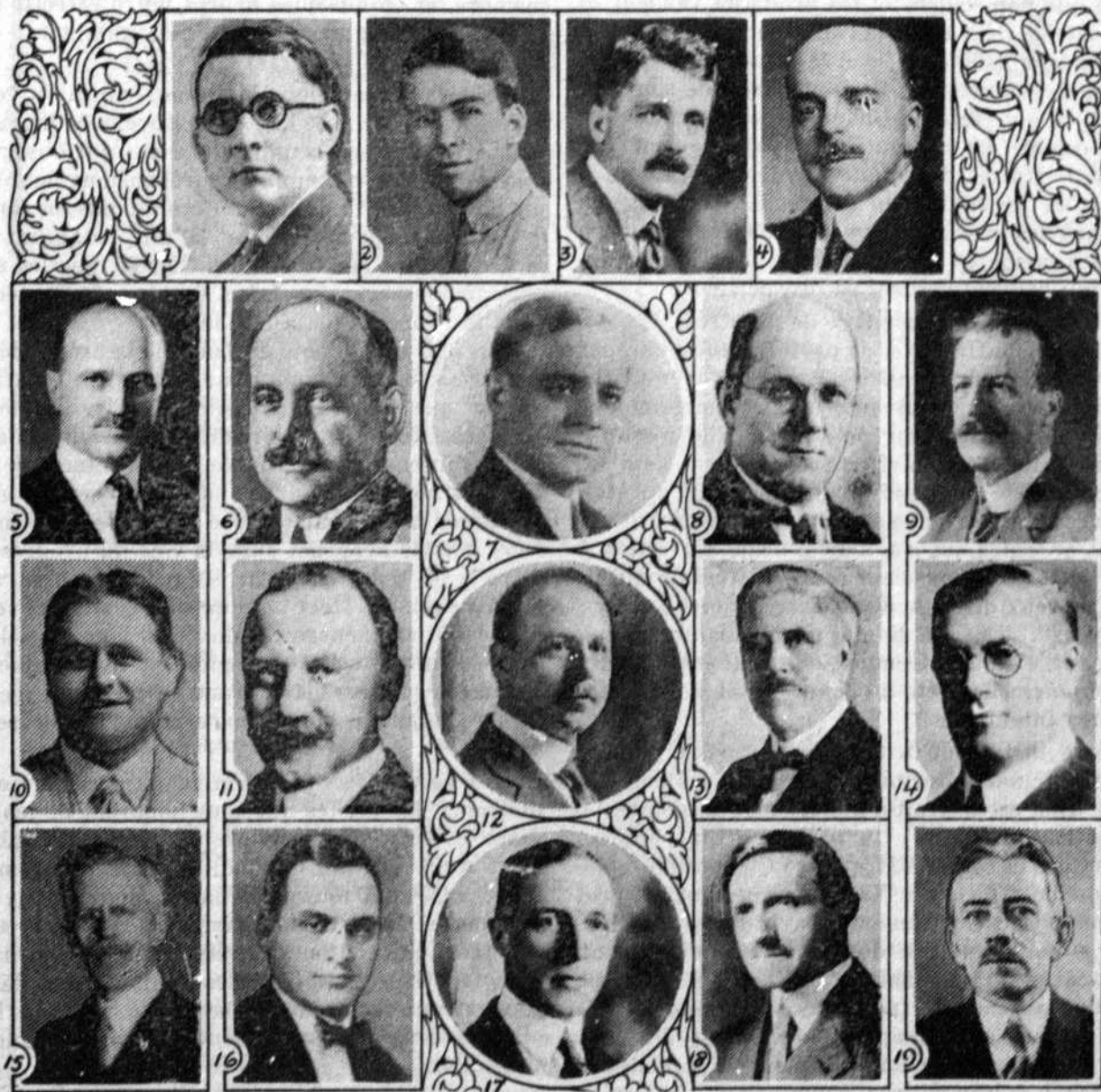
réelle afin, disait-il, de permettre à la Chambre de commerce de se loger suivant le rang prépondérant qui lui appartient. Sir Lomer a été élu "Membre d'honneur à vie" pour reconnaître son geste et sa sympathie pour le monde du commerce.

"La Chambre de commerce, prenant de plus en plus d'expansion et avec l'aide de ses membres seulement cette fois, érigeait en 1925 le magnifique édifice qu'elle occupe présentement sur la rue St-Jacques et dont l'inauguration officielle eût lieu le 5 octobre 1926.

"Permettez que je rappelle les principales questions qui ont été mises de l'avant par notre Chambre durant ce laps de temps : Assurances maritimes et route du St-Laurent. Agences commerciales à l'étranger, Bureau de renseignements sur Montréal, l'Hôtel de la Monnaie, l'Expansion des banques dans notre province et la garantie aux déposants, le Canal de la Baie Beorgienne, l'Aggrandissement du Marché Bonsecours, l'Etablissement d'une cale sèche, les Congrès internationaux, les Ecoles des Hautes Etudes et Techniques, les Entrepôts frigorifiques, la Loi de faillite, le Creusement du St-Laurent, le Port de Montréal, les Pouvoirs hydrauliques de notre province, la Réduction du tarif postal, les Colis postaux, le Transcontinental et ses raccordements avec Montréal, la Prévention des incendies, les Impôts sur le Revenu, les Traverses à niveau, le Plan d'ensemble de la Cité, les Tramways, l'Agriculture, l'Aviation commerciale, la Radio, le Musée commercial, la Commission du tarif, la Marine marchande canadienne, les Tribunaux de commerce, le Tarif du Téléphone, le Détournement des eaux des Grands Lacs, la Gare Centrale du C.N.R. et autres.

"Certes, nous n'avons jamais eu la prétention de croire que tout ce qui précède serait immédiatement accepté par nos gouvernants. Tout de même, un grand nombre de ces suggestions, fruits d'études consciencieuses, ont reçu leur approbation par des lois qui nous régissent encore ou par des édifices qui font l'orgueil de notre pays.

"C'est à la race anglo-saxonne que revient l'honneur d'avoir organisé des Chambres de commerce sans le soutien de l'Etat. A St-Hélier de Jersey, dans les Iles de la Manche, il y avait une Chambre de commerce en 1769, et en 1783, la ville de Glasgow obtient la première charte royale pour l'établissement d'une Chambre de commerce. Edinburg suivit deux ans plus tard. Manchester eût la première Chambre anglaise qui fut fondée au tournant du dix-neuvième siècle. La Chambre de commerce de Londres n'a pris une forme tangible qu'en 1882, quatre ans avant la fondation de la nôtre. L'on constate que sur le continent européen, le nom qui est seul employé pour ces organisations d'hommes d'affaires, c'est la Chambre de commerce.



Le Conseil de la Chambre de Commerce pour l'année 1931-1932

- | | |
|--|---|
| 1—M. Léo Aubry, prés. A. Aubry & Fils, Ltée. | 11—M. Mendoza Langlois, courtier en immeubles. |
| 2—M. J.-Albert Blondeau, prés. J.-E. Clément Inc. | 12—M. Pierre Leduc, de "Leduc Drug Co." |
| 3—M. J.-S. Bock, marchand de bois en gros. | 13—M. Wilfrid Lorrain, manufacturier. |
| 4—M. J.-R. Carmel, Mtl. Rail & Water Terminals. | 14—M. Victor Marchand, M.P.P., prés. Melchers Dist. |
| 5—M. Narcisse Ducharme, prés. "La Sauvegarde". | 15—M. Alphonse Millette, administrateur. |
| 6—M. L.-A. Gélinas, dir. "Mark Fisher & Son, Ltd." | 16—M. C.-N. Moisan, "Stand. Paper Box Co., Ltd." |
| 7—M. R. Généreux, prés. "Généreux Motor Co." | 17—M. Phyllas Paré, de "G. A. Grier & Sons, Ltd." |
| 8—M. L.-Emile Grothé, dir. "L.-O. Grothé, Ltée". | 18—M. T.-Taggart Smyth, gér. gén. Banque d'Epargne. |
| 9—M. Joseph Hurtubise, courtier en assurances. | 19—M. J.-P. Tremblay, entrepreneur. |
| 10—M. Zéphirin Joubert, de "J.-J. Joubert Ltée". | |

(M. Henri Dauverger, qui n'apparaît pas ici est aussi conseiller)

COPIE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTREAL
 255555 555555 555555 555555 555555

"De la conception d'alors d'une Chambre de commerce, il a fallu parcourir une grande distance pour en arriver à son état actuel. Il est présentement reconnu que non seulement les droits du vendeur et de l'industriel, mais ceux de l'acheteur et du consommateur méritent l'attention et la considération de la Chambre de commerce. Ils font partie de son programme. De ce fait, la Chambre de commerce est définie comme la Fédération, le groupement des hommes d'affaires d'une cité ou d'une ville, qui a pour but la protection du commerce, son aide en enseignant les méthodes les plus modernes et en tenant ses membres au courant des procédés économiques qui peuvent assurer sa prospérité.

"La Chambre de commerce de Montréal, composée d'hommes d'affaires et de professionnels qui, par leur position et leurs connaissances, sont bien placés pour aviser au meilleur intérêt du commerce, ne reconnaît aucune couleur politique. Elle n'est inféodée à aucune faction et ne subit le contrôle d'aucun groupe. Je pourrais dire d'elle ce qu'un écrivain français disait d'une association similaire: "Les passions ardentes qui s'agitent ailleurs s'arrêtent à la salle de délibérations; une seule y est admise, celle jamais, je veux dire: le désir d'être utile à tous nos concitoyens". Et c'est là que notre Chambre puise sa force. Elle a pu se tromper, elle a pu errer même, mais toujours elle a été de bonne foi et animée des meilleures intentions.

"Notre institution a été dans le passé et sera dans l'avenir une autorité qui renseigne les hommes d'Etat. Elle est le trait-d'union entre le gouvernement et le commerce. Un homme d'Etat belge a bien compris la raison d'être d'une Chambre de commerce quand il disait: "Le gouvernement ne peut s'en rapporter exclusivement à l'avis de ses fonctionnaires, si capables et si désintéressés qu'ils soient, parce que les fonctionnaires, précisément à raison même de l'absence de tout intérêt personnel et de toute pratique, sont étrangers à beaucoup des faits industriels et commerciaux. Dans les Chambres de commerce, à raison de leur composition, à raison de la pluralité des éléments, on trouve toujours des garanties de discussion, de contrôle, de modération et d'impartialité." J'ajouterai que la Chambre de commerce est le baromètre où s'annoncent les fluctuations commerciales, où se projettent les grandes entreprises.

"Notre Chambre a eu à soutenir une forte lutte pour son existence. Dans cette métropole où les nôtres comptent pour plus des trois-quarts de la population, nous avons toutes les difficultés à placer notre effectif à mille membres. Et puisque j'en suis sur ce sujet, me serait-il permis de faire un appel pressant à mes compatriotes et aux membres actuels de la Chambre en faveur de nouvelles nombreuses adhésions? Si on le voulait, dans très peu de temps

nous aurions deux mille, voire trois mille membres. Pour obtenir ce résultat, il suffit que chacun fasse son devoir qui se résume à faire admettre un seul membre, et en quelques heures notre effectif serait de beaucoup augmenté. Peut-on y compter? J'ose l'espérer.

"Si les Canadiens de langue française veulent marcher de pair avec leurs concitoyens de langue anglaise, il leur faut s'unir, car celui qui observe un tant soit peu, est rempli d'appréhensions pour l'avenir commercial des nôtres. Ce n'est pas en formant de petits groupements ici et là, en partageant et en amoindrissant par là notre influence, que les nôtres pourront espérer se faire écouter favorablement dans les Conseils de la nation.

"Je suis de ceux qui croient que la prépondérance des nôtres se maintiendra par leur valeur en affaires plutôt que par élites intellectuelles seulement. Dans ce siècle où le mercantilisme devient de plus en plus intense et qui semble le plus intéresser l'univers, les nôtres ne doivent pas se croiser les bras et se laisser aller à une douce quiétude pendant que leurs voisins avancent dans la voie du progrès et de la richesse matérielle, car ils pourraient se voir à l'arrière-plan. La Chambre de commerce est la phare où viennent se rallier les bonnes volontés. Qu'on s'unisse sous son égide et, avec l'aide d'un chacun, les nôtres atteindront un tel degré d'expansion économique qu'on devra compter encore plus avec eux.

"Je ne voudrais pas terminer sans remercier cordialement les invités qui nous honorent de leur présence et ceux des membres de notre Chambre et leurs amis qui ont répondu si chaleureusement à notre appel. A tous et à chacun, merci.

"Merci aussi et de grand coeur à la presse de Montréal qui, toujours, a mis à notre disposition et sa sympathie et ses colonnes pour diffuser les projets préconisés par notre Chambre. Toujours loyale, elle a été un encouragement constant et une aide précieuse.

Nous terminons cette revue en publiant la liste des Présidents qui se sont succédé depuis la fondation:

- 1886-1887—Jacques Grenier.
- 1888-1889—J.-M. Dufresne.
- 1890-1891—Damase Parizeau.
- 1892-1893—L.-E. Morin, Sr.
- 1894-1895—Sir Hormisdas Laporte.
- 1896-1897—Joseph Contant.
- 1898-1899—L'Hon. Alphonse Desjardins.
- 1900-1901—L.-E. Geoffrion.
- 1902-1903—Damase Masson.
- 1904-1905—H.-A.-A. Brault.
- 1906-1907—C.-H. Catelli.
- 1908-1909—Isaïe Préfontaine.
- 1910—O.-S. Perrault.

La Compagnie des Tramways de Montreal.

En 1892, la Compagnie commença l'électrification de son réseau. Il est intéressant, en comparant les statistiques de cette époque avec celles de l'année 1930, de voir le progrès réalisé dans le service du transport en commun à Montréal.

En 1892, le réseau de la Compagnie, alors appelée Montreal Street Railway Co., comprenait 12 1/2 milles de voie; il est maintenant de près de 308 milles. L'installation électrique, centralisée à la Station de la rue Côté, n'était que de 1,500 Kilowatts en 1892 fournissant environ 3,800,000 Kilowatt-heures dans l'année; il y a maintenant deux stations centrales et 14 sous-stations qui dans les douze mois ont fourni 121,824,786 Kilowatt-heures.

En 1892, le nombre de voyageurs s'élevait à 17,525,499. En 1930, y compris les correspondances, la Compagnie a transporté sur ses tramways 330,592,912 personnes et 25,555,673 voyageurs en autobus. Les statistiques de 1892 ne donnent pas le nombre de voitures-milles parcourus; en 1897, elles donnent un total de 7,700,000 voitures-milles; et en 1930 le nombre de voitures-milles atteint 29,305,545 pour les tramways et 4,559,274 pour les autobus.

En 1892, il y avait une moyenne de 50 voitures en service par jour; actuellement il y a une moyenne de 957 tramways et de 123 autobus qui circulent journalièrement aux heures d'affluence.

La valeur du capital de la Compagnie qui était de \$900,000.00 en 1892, a atteint, sous les clauses du contrat \$53,748,213.75 au 31 décembre 1930.

Le prix de passage était d'environ 5 cents en 1892, il est actuellement de 6.03 cents. Cette augmentation apparente représente l'augmentation du coût des matériaux et des salaires qui résulte des conditions économiques d'après-guerre. Il ne faut pas oublier d'autre part que pour le prix actuel d'un passage un voyageur peut faire un trajet de 20 milles, c'est-à-dire près du double de la longueur totale du réseau en 1892. On peut faire remarquer aussi que la moyenne du prix de passage aux Etats-Unis est de 8.30 cents pour les villes ayant plus de 25,000 âmes.

Il est bien de noter également que depuis 1918 la Compagnie a payé à la Cité de Montréal \$13,002,022.48. Elle doit continuer à lui verser chaque année, en plus de la redevance annuelle de \$500,000, fixée par le contrat, le montant des taxes, licences et permis ainsi que sa contribution aux dépenses d'enlèvement de la neige; le paiement effectué pour l'année 1930 aux titres énumérés ci-dessus se montait à \$1,119,963.54.

La Compagnie renouvelle périodiquement l'infrastructure et les voies de son réseau et apporte dans la construction de ses sous-stations et de son système de distribution et dans le renouvellement de son matériel roulant, les perfectionnements les plus modernes.

Enfin elle a mis à l'étude plusieurs projets dans le but de donner à Montréal un service de communication rapide par souterrains ou viaducs ou par une construction mixte selon les besoins des districts à desservir et les conditions locales, et énoncé différents plans financiers qui permettraient de mettre ces projets à exécution.

Employons ceux qui sortent de nos Écoles Techniques

Les Ecoles Techniques de la province de Québec, suivant l'intention de leur fondateur, Sir Lomer Gouin, ont été créées pour fournir au commerce et à l'industrie de la province des hommes habiles et compétents. L'ambition de Sir Lomer Gouin s'est réalisée et aujourd'hui, des ouvriers adroits, experts dans tous les métiers, possédant les qualités requises consacrées par un diplôme officiel de nos Ecoles Techniques, sont prêts à occuper des positions de confiance dans l'industrie ou le commerce.

Je crois qu'il est du devoir des employeurs de la province de Québec de reconnaître cette habileté en leur donnant la préférence dans toutes les sphères, ce qui ne constituera pas seulement une reconnaissance du travail accompli par le Gouvernement dans cette direction, mais sera aussi une coopération qui, aujourd'hui plus que jamais, est absolument nécessaire à la prospérité de notre Province.

Les contremaîtres, les ingénieurs, les chefs de départements, les gérants, les surintendants d'usines, les comptables et autres, se trouvent maintenant chez les nôtres. Nous ne pouvons trop appuyer sur le fait qu'il serait de l'intérêt de notre province et du Canada tout entier que cette condition soit bien comprise.

Les directeurs de corporations, les gérants et, en général, toutes les catégories d'employeurs, devraient comprendre qu'en donnant confiance aux diplômés de nos Ecoles, en plaçant sur eux une partie de leurs responsabilités, ils aident au succès de leurs entreprises. En agissant ainsi, ils auront des hommes d'une compétence reconnue et d'une mentalité semblable à celle de ceux qui sont sous leur surveillance.

Il est assez difficile de saisir complètement les conséquences de certaines attitudes dans le choix d'un personnel, mais je crois qu'en plaidant en faveur de l'encouragement aux diplômés de nos Ecoles Techniques, nous n'aidons pas seulement la coopération et la bonne volonté prêchées par nos ancêtres, mais nous contribuons à ce que visent tous les Canadiens bien pensants : une meilleure entente entre les groupes afin de faire un plus grand et plus prospère Canada.

Employons ceux qui sortent de nos Ecoles Techniques.

ATHANASE DAVID,
Secrétaire provincial.

- 1911—F.-C. Larivière.
 1912—Armand Chaput.
 1913—Général A.-E. Labelle.
 1914—Adéland Fortier.
 1915—Frank Pauzé.
 1916—Ludger Gravel.
 1917-1918—J.-E.-C. Daoust.
 1919-1920—Joseph Quintal.
 1921-1922—Alfred Lambert.
 1923—Joseph Ethier.
 1924—Joseph Daoust.
 1925—Paul Joubert.
 1926—J.-V. Desaulniers.
 1927—J.-A. Paulhus.
 1928—Hon. R.-O. Grothé.
 1929—C.-E. Gravel.
 1930-1931—Charles Duquette.

Les secrétaires qui ont été en office depuis la fondation de la Chambre, sont: MM. Geo.-W. Parent, Stanislas Côté, Joseph Haynes, F. Bourbonnière, Arthur Lemont, Léon Lorrain et J.-C. Groves-Contant. Les trois derniers ont été permanemment attachés au service de la Chambre cependant que le dernier, avant cette nomination, occupait la charge de trésorier-adjoint depuis le 1er novembre 1906.

o

Discours de M. Charles Duquette

Président de la Chambre de Commerce de Montréal,
 prononcé le 11 février 1931
 à l'Assemblée annuelle.

Messieurs,

Vous avez cru devoir déroger à un précédent établi il y a plusieurs années déjà pour me réélire Président de cette Chambre. Si l'an dernier j'ai apprécié à sa juste valeur l'honneur que vous me faisiez, je vous avoue que je suis on ne peut plus flatté de la confiance que vous me témoignez. Avec le concours de tous les membres et m'inspirant de mes prédécesseurs, je ferai en sorte de ne pas démentir de vous et je vous remercie cordialement.

Permettez que j'offre nos sincères regrets à Monsieur Edouard Gariépy que ses occupations ont empêché d'occuper la charge de 1er vice-président pour un autre terme. Monsieur Gariépy a toujours été d'un précieux appoint pour notre Chambre et un collègue loyal et dévoué de l'Exécutif.

Je félicite les élus et je leur rappelle qu'à tout honneur incombent des responsabilités. Le Bureau Exécutif veut bien faire tout ce qui lui est possible pour promouvoir les intérêts des membres et celui du commerce en général, mais il a droit de compter sur l'aide au moins des membres du Conseil. Veuillez donc, messieurs, prendre, dès maintenant, la résolution d'assister aux assemblées et nous seconder dans la mesure du possible.

Durant le terme qui vient de se terminer, la Chambre de commerce a fait sa part pour aider à l'expansion économique de notre pays. Les travaux qu'elle a accomplis sont une preuve de son activité dans tous les domaines qui sont de sa compétence et je suis heureux de vous les rappeler ici :

La radio : Nous avons aidé à empêcher l'étatisation de la radio comme nous combattons toujours d'ailleurs toute étatisation.

La tendance qu'ont les gouvernements à vouloir s'emparer de commerces légitimement établis, est pernicieuse. Elle résulte à décourager les hommes d'affaires et le but qui est visé est rarement atteint puisque ceux qui administrèrent ces commerces pour l'état manquent presque toujours de la compétence requise pour ces emplois. De plus, l'étatisation est une forme déguisée du socialisme et nous devons l'éviter au Canada.

Affinerie à l'île Perrot.—Grâce aux démarches de notre Chambre, le gouvernement provincial n'a pas permis la construction d'une affinerie des métaux sur l'île Perrot, à la tête du lac St-Louis.

C'eût été un crime de permettre que tout un territoire agricole prospère soit menacé de destruction. Aussi longtemps qu'on ne nous aura pas démontré que, par d'autres procédés que ceux actuellement employés il n'y a plus de danger pour la vie des citoyens ni pour le territoire environnant, nous opposerons toujours à son établissement.

Les marchés.—Nous sommes revenus à la charge en faveur de l'agrandissement du Marché Bonsecours et nous avons lieu de croire que les autorités municipales vont enfin régler cette question. Le Marché St-Antoine va être transporté à la rue Atwater, mais c'est le marché Bonsecours qui doit être agrandi en attendant qu'un Marché Central soit installé quelque part si toutefois le site actuel n'est pas jugé convenable.

La vente des journaux.—Nous avons demandé à plusieurs reprises qu'on nettoie les coins de rues de ces étalages disgracieux de journaux. Un pas dans la bonne direction a été fait par la construction d'un kiosque pour y vendre les journaux. J'ose espérer qu'on ne s'arrêtera pas là et que nous serons débarrassés de l'état de choses actuel.

Des matériaux canadiens.—Nous avons représenté aux autorités de l'Université de Montréal que son intention d'acheter à l'étranger des matériaux pour sa construction en cours, serait de nature à mettre en doute l'industrie canadienne. Nous prétendons qu'il y a au Canada suffisamment de matériaux pour une construction de ce genre sans qu'il soit nécessaire d'aller au dehors pour s'en procurer.

Le Camionnage.—Devant les représentations qui nous ont été faites, nous avons mis le commerce en garde contre la pratique de certains camionneurs qui sollicitent des marchandises à être expédiées

par les compagnies de chemins de fer. Ces dernières ayant leurs camions sont en mesure de faire éviter des erreurs et même des fraudes dans l'expédition de colis pour l'étranger.

Les causeries.— A l'assemblée générale du premier mercredi de chaque mois, nous avons eu des causeries très intéressantes par des experts : "Le trafic à Montréal", par M. Paul Seurot, ingénieur en chef de la Compagnie des Tramways.

"Les industries de Roubaix-Tourcoing", par M. Joseph Wilbois, de France.

Les faillites frauduleuses, par M. H.-J. Inns, directeur du Better Business Bureau, de Montréal.

"Le commerce entre le Canada et la France," par M. F.-G. Dastous, de Paris, France.

Convention des Chambres de commerce de l'Empire," par M. J.-A. Paulhus, notre délégué.

"Les travaux de Beauharnois Power," avec projections lumineuses, par M. R.-O. Swezey, président de Beauharnois Power Corporation.

Durant la dernière partie du terme, les membres ont visité l'usine de la Compagnie Canada Flooring et les travaux en cours de la Beauharnois Power. Les leçons qui se dégagent de ces visites nous incitent à en faire d'autres durant cette année.

Le 24 novembre dernier, nous célébrions le 45ème anniversaire de fondation de notre Chambre. Par le rapport qui en est publié dans notre Bulletin, livraison de janvier, ceux qui n'ont pu assister à cette fête se rendront compte du succès obtenu. Les invités d'honneur seraient une preuve suffisante de l'estime et de la confiance qui sont mises en notre Chambre par les hommes d'Etat et les dirigeants du monde économique.

* * *

Au point de vue économique, l'année 1930 fera sûrement époque. En effet, le ralentissement général dans les affaires a été une cause de perturbation dans tout l'univers. C'est fausser la vérité que de dire que la crise actuelle se fait sentir plus au Canada qu'ailleurs. Certes, je ne me fais pas illusion : notre pays subit une dépression qui ralentit sa marche, mais quand je regarde ailleurs, j'ai raison de croire que nous sommes encore assez bien partagés.

La dégringolade de la bourse en fin d'année 1929 et la récolte du blé de 1930 qui nous arrivait alors que celle de l'année précédente n'était pas encore écoulée, ont été les causes directes du malaise au Canada en plus de la répercussion des mauvaises affaires dans les autres pays. De plus, le réajustement du tarif qui prend toujours quelque temps, a aussi contribué à accentuer ce malaise.

J'ai encore tout frais à la mémoire l'optimisme que déployait, lors de notre banquet, l'honorable L.-A. Taschereau et je crois qu'il a raison de prétendre que les Canadiens doivent envisager l'avenir avec confiance. N'avons-nous pas d'immenses étendues

de ressources naturelles qui commencent seulement à être explorées et exploitées ? Quoiqu'il y ait une stagnation temporaire dans l'industrie du bois de pulpe et du papier, est-ce que le Canada, notre province, particulièrement, n'est pas l'espoir et le pourvoyeur d'une grande partie de l'univers ? Avec un peu de jugement et des connaissances des exigences des marchés mondiaux et en ne se limitant pas uniquement à la culture du blé, j'ai confiance que les provinces de l'Ouest pourront sortir du marasme où leur imprévoyance les a mises. Contrairement à ce qui arrive ailleurs, toutes nos banques accusent de substantiels surplus. Leurs affaires sont établies sur une politique de prudence et de prévoyance, et la crise que nous traversons ne les a pas prises au dépourvu. Il y a baisse générale dans tous les commerces, soit. Mais cette baisse est-elle aussi considérable qu'on nous le dit ? Comparez les statistiques officielles de l'année écoulée avec celles des précédentes et vous serez plutôt favorablement impressionnés de ce que le Canada maintienne une balance imposante dans les circonstances.

J'ai eu l'avantage de faire partie d'une Commission provinciale du chômage et des enquêtes qui ont été faites, je me suis convaincu que les régions les plus affectées de notre province sont celles qui dépendent de l'industrie du bois de pulpe, du papier et de l'amiante. Ajoutées au blé, ces industries sont les plus importantes parmi celles qui exportent. Presque tout l'argent qui a été mis à notre disposition sera employé dans ces régions en plus des villes.

Durant l'année 1931, une somme de \$20,000,000, de dollars sera dépensée au Canada en vertu de l'Acte du chômage. Les Compagnies de chemins de fer ont voté, chacune, \$18,000,000, pour refaire leur outillage et pour améliorer leurs routes ferroviaires et, cela, en plus des \$50,000,000, que le Canadien National a commencé à employer pour la construction de sa gare terminale à Montréal, cependant que les gouvernements comme les entreprises privées d'ailleurs continueront les travaux en cours ou en commenceront de nouveaux. J'ai donc raison de dire que nous ne sommes pas si mal partagés. Tout de même, il ne faut pas croire que nous entrons de plein pied dans la prospérité d'antan. En raison de tout l'argent qui sera disponible et pourvu que notre population continue à pratiquer les saines maximes du travail et de l'économie, je crois que nous pourrions entrevoir une prospérité relative.

Afin d'assurer à notre population sa part, toute sa part, des argents qui seront dépensés pour remédier à l'état de choses actuel, le gouvernement devrait ou supprimer toute immigration ou établir un quota afin que les pays étrangers ne déversent pas sur le nôtre le trop-plein de leurs sans-travail



Travail en cours à
Beauharnois

Le plus grand pouvoir électrique au Canada

Le travail à Beauharnois est en partie achevé.
Bientôt le pouvoir hydraulique du St. Laurent
augmentera le rendement industriel du Québec.

Beauharnois
Power
CORPORATION LIMITED

Société d'Administration et de Fiducie

Fondée en 1902

Exécutrice-testamentaire et Fiduciaire
Siège social : Montréal
5 rue St-Jacques est

Administration de successions
Gérance d'immeubles et de fortunes privées
Garde et gestion de portefeuilles
Assurance-feu, vol, automobiles.

Voûtes de Sûreté

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Hon. Sir HORMISDAS LAPORTE, K.B., C.P.,
Président de la Banque Provinciale du Canada, Vice-Président
du Crédit Foncier Franco-Canadien, à Montréal — Président

CHARLES CAHEN d'ANVERS
Administrateur délégué du Crédit Foncier Franco-Canadien,
à Paris — Vice-Président.

MARTIAL CHEVALIER

Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien, à Paris.

Hon. RODOLPHE LEMIEUX, C.P., C.R., LL.D.
Sénateur

Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien,
Administrateur de La Banque d'Épargne de la
Cité et du District de Montréal, à Ottawa.

Vicomte R. de ROUMEFORT

Directeur Général du Crédit Foncier Franco-Canadien
Administrateur de la Royal Exchange Assurance
of London, England, (Canadian Board),
à Montréal.

HON. NARCISSE PERODEAU

Ancien Lieutenant-Gouverneur, Conseiller Législatif et Ministre de la Province de Québec, à Montréal.

Hon. THOMAS CHAPAIS

Sénateur et Conseiller Législatif, à Québec.

Hon. L.-ATHANASE DAVID

Secrétaire de la Province de Québec, à Montréal.

ARMAND CHAPUT

Administrateur de la Banque Canadienne Nationale, à Montréal.

JOSEPH SIROIS, LL.D.
Notaire, à Québec.

LOUIS-S. ST-LAURENT, C.R.
à Québec.

J.-THEO. LECLERC
à Montréal.

CHS-A. ROY

Administrateur et Gérant Général de la Banque Provinciale du Canada, à Montréal.

J.-THEO. LECLERC,

Directeur général.

J.-C. BROUSSEAU,

Secrétaire.

AGENCES :

QUEBEC — WINNIPEG — REGINA — EDMONTON — VANCOUVER

Fonds administrés et en fidéicommis pour émissions d'obligations - - - - - \$53,736,267.00

et, en même temps, afin de contrecarrer un certain élément qui s'amène ici avec des idées de discorde et de chambardement de l'ordre établi. Le Canadien est satisfait de ses lois, de ses usages et de ses gouvernements. Il faut faire en sorte que cette partie de la population qui est atteinte par le chômage ne se laisse pas influencer par les idées subversives qu'on nous vient de l'étranger, car il serait malheureux que les sacrifices consentis soient amoindris par la propagande et le travail étrangers.

Pour aider aussi à ramener la prospérité dans tous les domaines, je fais des vœux ardents pour que le gouvernement fédéral empêche, par tous les moyens possibles, le déversement sur notre marché des produits russes qui sont le résultat de l'esclavage et de la tyrannie. En raison de l'absence complète de salaires et d'une contrainte obligatoire, la Russie est en train de saboter les marchés mondiaux par la vente des produits à des prix tels qu'ils défient toute concurrence.

* * *

Durant le terme qui commence, nous aurons à étudier plusieurs questions d'intérêt général. Mais il en est qui attireront particulièrement notre attention, telles : la canalisation du St-Laurent, la réforme de l'administration municipale, la loi de faillite, la taxe de l'impôt sur le revenu, et le marché russe. Des études approfondies devront être faites de ces questions afin de soumettre des suggestions opportunes à qui de droit. Pour cela, il nous faut votre concours. De même, je vous répète ce que je disais lors de notre banquet du 45^e anniversaire : "Nous avons besoin de nouveaux membres. Si tous ceux qui font partie actuellement de la Chambre voulaient seulement s'imposer le sacrifice agréable de faire admettre, dans le cours des prochains mois, un seul membre chacun, nous pourrions changer complètement notre déficit financier et réplacer la Chambre dans l'état florissant d'avant-guerre".

Avant de terminer, je ne puis passer sous silence le zèle et le dévouement déployés par le Secrétaire de la Chambre au cours de l'année. Qu'il me permette de lui offrir, au nom des membres, nos félicitations et nos remerciements.

Depuis plusieurs années, il a consacré à la Chambre sa haute intelligence et son sens si éclairé des affaires publiques, mais au cours de l'an dernier son dévouement s'est surpassé vu les problèmes difficiles à résoudre, l'importance des questions qui sont soumises à la Chambre et aussi la gestion financière qui a requis beaucoup de travail.

Vu le peu de personnel à sa disposition, la tâche est plus ardue; pour y suffire il faut une activité incessante et une vigilance toujours éveillée; il y faut toutes les nombreuses qualités que possède notre Secrétaire.

J'ose croire que durant le nouveau terme, nous réussirons à recruter de nombreux adhérents et à

donner au Secrétaire un personnel qui permettra à la Chambre de rendre plus de services aux nôtres, à la ville, à la province et au pays.

Qu'il me soit aussi permis d'offrir mes plus sincères remerciements aux journaux qui nous ont toujours prodigué et leurs colonnes et leur loyauté. Leurs représentants, que nous considérons comme de la famille de la Chambre, méritent toute notre gratitude que je leur offre, en votre nom comme au mien.

— o —

L'industrie hydro-électrique dans Québec

Presque tous les grands centres industriels du Canada se servent actuellement de l'énergie hydro-électrique et possèdent, dans leur voisinage immédiat, d'amples réserves de forces hydrauliques.

D'après les statistiques du bureau fédéral, durant l'année 1928 les centrales électriques au Canada ont produit 15,931,204,000 de kilowatts-heures, desquels 15,705,271,000 de kilowatts-heures dérivent des chutes d'eau, soit environ 99%.

La province de Québec possède, à elle seule, plus du tiers des forces hydrauliques du Canada. Les experts évaluent leur puissance utilisable pour fins industrielles et commerciales à au-delà de 13,000,000 de horse-power, dont près de 10,000,000 h.p. dans la vallée du St-Laurent, c'est-à-dire, dans la partie habitée de la Province.

De cette richesse environ 2,700,000 h.p. ont été aménagés jusqu'à ce jour et il y a lieu de prévoir que, d'ici dix ans, au moins 1,500,000 h.p. viendront s'ajouter à ce chiffre.

L'importance de nos forces hydrauliques est d'autant plus grande qu'il n'y a aucun gisement connu de charbon dans la province de Québec et que ces ressources offrent un caractère de permanence, contrairement à beaucoup d'autres qui s'épuisent à mesure qu'on les exploite.

Un examen rapide des tableaux I et II et du graphique ci-dessous révélera l'importance de nos chutes d'eau et fera voir aussi combien la mise en valeur de la houille blanche a fait des progrès sensibles au Canada, tout particulièrement dans la province de Québec.

Pour se faire une idée de la somme de richesses que la houille blanche représente pour le Canada, il suffira de rappeler que le capital aujourd'hui engagé dans l'industrie hydro-électrique est de \$1,400,000,000, soit \$220 environ par h.p. installé, y compris la transmission et la distribution. Le capital engagé dans cette industrie, pour la province de Québec, est donc approximativement de \$600,000,000.

En 1924, le capital engagé dans cette industrie au Canada était de près de \$700,000,000, de sorte que durant les sept dernières années une moyenne

de \$100,000,000 par année a été dépensée au Canada dans l'industrie hydro-électrique.

TABEAU I
Forces hydrauliques disponibles et aménagées au Canada
1er janvier 1931

PROVINCES	H.P. disponible durant 24 heures à 80% de rendement		Puissances des turbines installées
	H.P. correspondant au débit minimum	H.P. avec débit de 6 mois	
Colombie-Anglaise . . .	1,931,000	5,103,500	630,792
Alberta	390,000	1,049,500	70,532
Saskatchewan	542,000	1,082,000	42,035
Manitoba	3,309,000	5,344,500	311,925
Ontario	5,330,000	6,940,000	2,088,055
Québec	8,459,000	13,064,000	2,718,130
Nouveau-Brunswick . . .	68,600	169,100	133,681
Nouvelle-Écosse	20,800	128,300	114,224
Ile du Prince-Edouard . .	3,000	5,300	2,439
Territoires du Nord-Ouest	294,000	731,000	13,199
Total pour le Canada	20,347,400	33,617,200	6,125,012

Peut-être serait-il à propos de donner un aperçu de quelques-unes des principales usines de la province, qui ont contribué à cet accroissement de puissance mécanique utile, en se bornant à celles de plus de 50,000 h.p.

Rivière Saguenay. — La superficie du bassin de cette rivière est de 36,000 milles carrés, dont environ 95% est en forêt.

Sur le Saguenay, la "Duke Price Power Co.", utilisant une hauteur de chute de 100 à 120 pieds, a construit, il y a quelques années, à l'Ile Maligne, une usine de 11 unités de 45,000 h.p. chacune, dont la puissance totale pourra atteindre 540,000 h.p.; et, sur la même rivière, à quelque milles de Chicoutimi, l'"Alcoa Power Co.", affiliée à l'"Aluminium Co. of America", doit terminer, au printemps, l'installation de 4 unités de 65,000 h.p. chacune. Cette dernière usine n'est que temporaire. Dès qu'il sera nécessaire d'accroître la quantité d'énergie dans cette région, on installera une autre usine de 800,000 h.p., sous une hauteur de charge de 200 pieds, à près de deux milles en avant du barrage actuel. L'eau sera amenée au moyen d'un canal de dérivation longeant le Saguenay.

Le débit minimum de cette rivière, avant la construction du barrage de l'Ile Maligne, situé à quelques milles de la décharge du lac St-Jean, variait de 12,500 p.c.s. à 15,000 p.c.s., mais la construction de ce barrage permet aussi d'emmagasiner dans le lac St-Jean une nappe d'eau de 350 milles carrés, sur une épaisseur de 20 pieds. Le débit de cette rivière est maintenant régularisé à 30,000 p.c.s.

La plus grande partie de l'énergie du Saguenay est absorbée par les industries d'aluminium et de

pulpe et papier de la région. Toutefois 100,000 h.p. sont transmis à Québec, au moyen d'une ligne de transmission de 165,000 volts.

Rivière St-Maurice. — Sur le St-Maurice, entre Montréal et Québec, à environ 95 milles de chacune de ces deux villes, la "Shawinigan Water & Power Co.", possède trois usines importantes. La régularisation des eaux de cette rivière, faite par la Commission des Eaux courantes de Québec, à l'aide de différents réservoirs d'emmagasinement dont le plus important est le réservoir Gouin, a permis d'en tripler le débit minimum.

La première usine que l'on voit en partant de l'embouchure du St-Maurice, est connue sous le nom de La-Gabelle. La puissance des turbines y installées est de 150,000 h.p.

La deuxième, celle de Shawinigan, comporte une installation d'environ 280,000 h.p. Il faudrait, en outre, tenir compte des fabriques de papier et d'aluminium, dont les turbines, d'une capacité de 70,000 h. p., sont alimentées par une prise d'eau située à la tête des mêmes chutes.

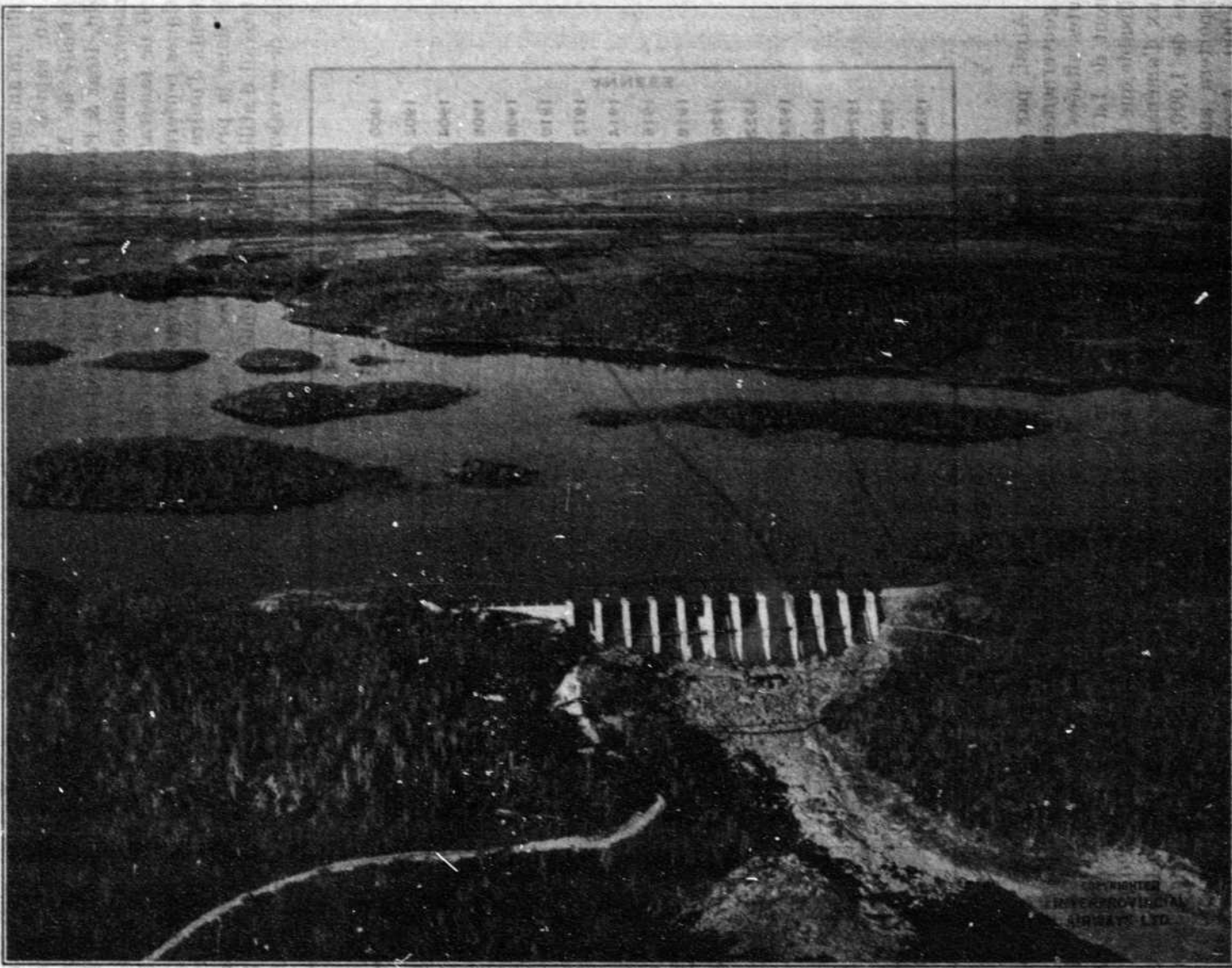
Plus loin, à Grand'Mère, la "Shawinigan Water & Power Co.", exploite une usine hydro-électrique de 200,000 h.p.

Les chutes d'eau du St-Maurice fournissent l'énergie aux villes de Montréal, Québec, Trois-Rivières, Shawinigan, etc., c'est-à-dire à la plus grande partie des villes et villages échelonnés le long du St-Laurent. Certaines industries importantes absorbent une grande quantité d'énergie, telles que les nombreuses usines de pulpe et papier de la région de Trois-Rivières et les industries chimiques de la ville de Shawinigan.

Rivière Gatineau. — La superficie du bassin de drainage de la rivière Gatineau est de 9,130 milles carrés. Son débit minimum, depuis la construction des barrages-réservoirs Mercier et Cabonga, a été porté de 3,000 p.c.s. à 10,000 p.c.s. Ce cours d'eau possède plusieurs chutes importantes.

Depuis 1926, la "Gatineau Power Co.", a érigé trois usines hydro-électriques importantes, connues respectivement sous les noms de Farmers, Chelsea Paugan. A l'été 1931, la puissance des turbines installées dans ces trois usines sera comme suit : la première 120,000 h.p., la deuxième 170,000 h.p., et la troisième 238,000 h.p.

Rivière du Lièvre. — Sur la rivière du Lièvre, la "James MacLaren Co." exploite, depuis l'année dernière, une usine dont la puissance, actuellement de 90,000 h.p., sera ultérieurement portée à 120,000 h.p. Durant le cours de l'année 1931, la même compagnie doit commencer, sur la même rivière, l'aménagement d'une autre usine dont la puissance prévue actuellement est de 90,000 h.p., mais, pourra être ultérieurement portée à 120,000 h.p. Le réservoir des Cèdres, exploité sous la surveillance de la Com-



LA CHARRIÈRE DU COMMERCE EN MÉTALLURIE DE MONSIEUR

Barrage construit en travers d'un des chenaux de la Grande Décharge pour endiguer, contrôler et diriger son débit, au profit de la centrale électrique élevée sur le chenal principal, entre l'île Maligne et la terre ferme de la rive Nord.

Cette vignette ne représente qu'une partie des importants travaux de génie exécutés sur les deux bras du Saguenay, la Grande et la Petite Décharge. En effet, les constructions de toutes sortes érigées sur ces deux émissaires du lac St-Jean, comprennent : sur la Grande Décharge, outre la centrale électrique, 3 barrages de contrôle à vannes, un barrage déversoir, et une digue en terre, et sur la Petite Décharge, deux barrages de contrôle à vannes, un barrage déversoir et une digue en terre.

Tous ces travaux ont été effectués pour tirer parti des importantes ressources hydrauliques du Saguenay à cet endroit.

En 1900, le gouvernement a été tenu d'arrêter en ce qui est concerné l'achèvement en 1920 de la centrale électrique. Parmi les autres conditions du bail de 1900, on trouve 200 000 000. Les travaux d'achèvement de la centrale électrique ont coûté 21 000 par pied. Les autres dépenses de génie ont coûté 21 000 par pied.

THE HYDRO-ELECTRIC
COMMISSION
SAGUENAY LTD.

mission des Eaux Courantes de Québec, permet la régularisation de ce cours d'eau à 3,500 p.c.s.

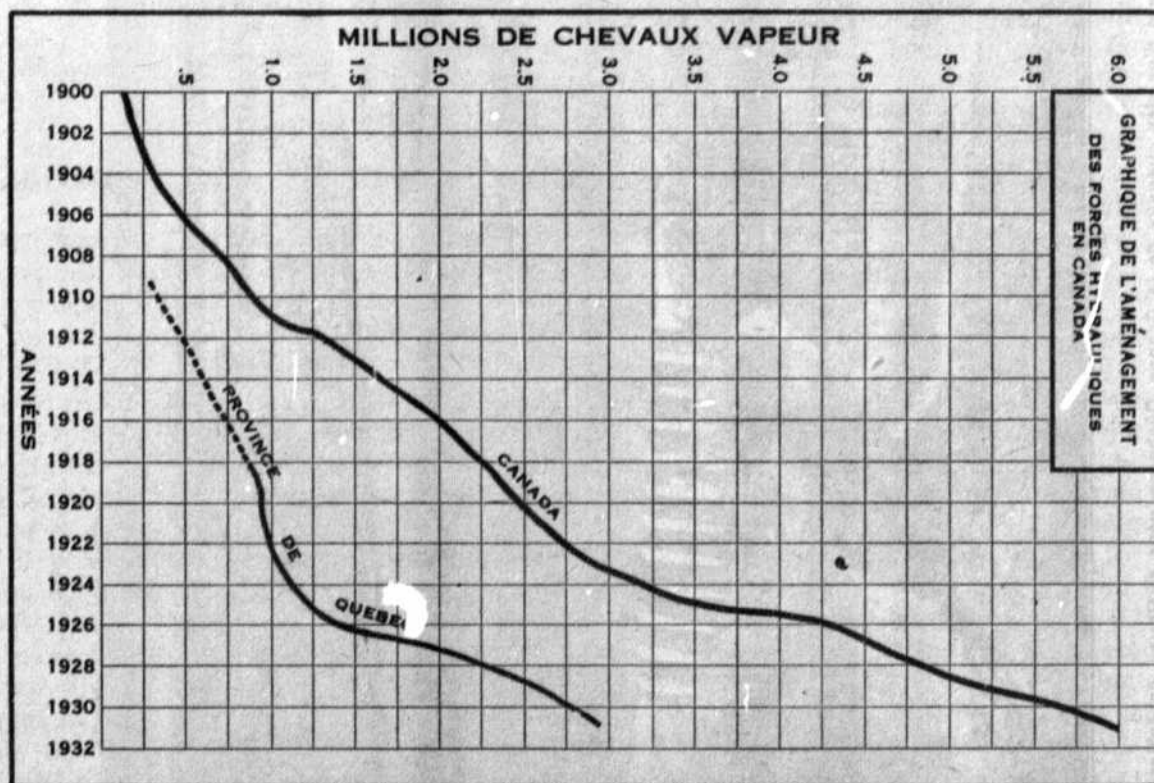
Sur la rivière des Prairies, à quelques milles de Montréal, la "Montreal Island Power Co.", exploite, depuis un an, une usine de 52,800 h.p.

Au rapide des Cèdres, sur le St-Laurent, à proximité de Montréal, la compagnie "Montreal Light, Heat & Power Consolidated" exploite, depuis plusieurs années, une usine de 200,000 h.p.

Il ne faudrait pas cependant croire que ces statistiques renferment l'histoire complète des aménagements d'ordre hydro-électrique qui ont été effectués dans la province de Québec ni en inférer que le travail d'utilisation de nos chutes d'eau est à la veille de se ralentir.

mum de 300,000 h.p. L'aménagement total de cette puissance exigera une dépense d'au moins \$100,000,000. L'année dernière cette compagnie a commencé l'aménagement des forces hydrauliques du Rapide Blanc. Ces travaux sont en voie d'exécution depuis un an et l'usine doit être en marche en 1932. L'installation initiale sera de 160,000 h.p. laquelle sera portée plus tard à 240,000 h.p. Le coût d'aménagement de cette usine a été estimé à \$18,000,000.

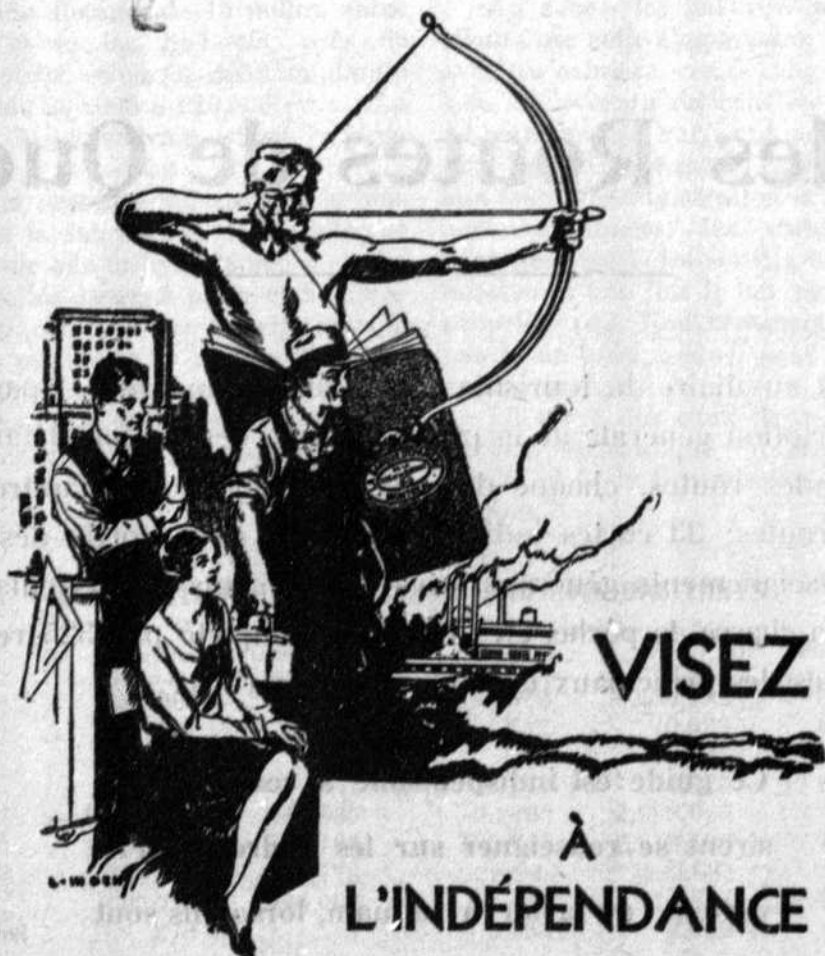
Entre le gouvernement provincial et la Compagnie Beauharnois Light and Power Co., est intervenu en 1928 un bail relatif à l'aménagement d'une partie des forces hydrauliques du Saint-Laurent, à proximité de Montréal, entre le lac Saint-François et le lac Saint-Louis. La compagnie concessionnaire



Graphique

Ainsi, par exemple, au cours de l'année 1927, le gouvernement vendait à l'enchère d'importantes chutes situées sur le parcours du Saint-Maurice en amont de La Tuque. On estime que la puissance utilisable que l'on en pourra obtenir, grâce aux travaux d'aménagement, justifiera une installation de plus de 1,000,000 h.p. Du reste, cette concession rapportera au gouvernement un loyer annuel de \$25,000. A ce revenu, il faudra ajouter une redevance annuelle supplémentaire de \$1.00 par h.p. produit. Parmi les autres conditions du bail de concession, les suivantes sont dignes d'intérêt. D'abord, le concessionnaire est tenu d'aménager, au cours des cinq premières années, au moins 100,000 h.p. et, au cours des dix premières années, un mini-

s'est obligée d'aménager ces forces comme suit : 100,000 h.p. d'ici à cinq ans; 200,000 d'ici à six ans; 300,000 après sept ans et 500,000 à l'expiration des dix années de bail. Pour les cinq premières années, le loyer annuel sera de \$20,000.00, loyer qui sera porté ensuite à \$50,000.00. La compagnie devra, en outre, payer annuellement une redevance d'un dollar par h.p. produit. Les travaux qu'elle doit exécuter au cours des sept premières années, pour se conformer aux exigences ci-dessus détaillées, coûteront au bas mot \$60,000,000. Les travaux d'aménagement ont été commencés durant le cours de l'année 1929; ils ont été poussés activement en 1930 et l'usine sera probablement en état d'exploitation à l'automne 1932. Déjà, cette compagnie a disposé par contrat



VISEZ

À
L'INDÉPENDANCE

par la pratique constante de
L'ÉCONOMIE

LA BANQUE D'ÉPARGNE
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

"La Grande Banque des Travailleurs"

Fondée en 1846

Succursales dans toutes
les parties de la ville.

S.519

Coffrets de sûreté à toutes les
Succursales. Service de "La garde
des titres" au Bureau Principal.

Un guide indispensable

Sur les Routes de Québec

Ce merveilleux auxiliaire du tourisme forme un volume de 874 pages. Il contient une description générale de la province; une description détaillée de chacune des grandes routes, chaque description formant un chapitre; une carte générale des routes; 33 cartes indiquant l'entrée et la sortie des principales villes; des renseignements généraux sur les règlements de la circulation, sur les douanes, sur la chasse, la pêche, etc., et il est complété par 325 reproductions photographiques des principaux endroits de la province.

Ce guide est indispensable à ceux qui désirent se renseigner sur les endroits qu'ils visitent, ou avoir à la main, lorsqu'ils sont revenus de leur voyage, un livre qui leur rappellera des souvenirs et qui leur fera revivre pour ainsi dire les jours agréables passés sur les routes de Québec.

Le guide "Sur les Routes de Québec" est en vente au Ministère de la Voirie, à Québec, ou à sa succursale de Montréal, 96 rue St-Jacques Est, ainsi que dans les principales librairies.

Prix : \$2.00

Franc de port si on l'achète au département.

de toute l'énergie qu'elle peut aménager en vertu de ce bail et elle sollicite le gouvernement de la province de lui permettre une dérivation d'eau plus considérable.

Il y a lieu de faire remarquer que la dénivellation du St-Laurent, sur une distance de 15 milles, entre le lac St-François et le lac St-Louis, près de Montréal, est de 80 pieds, et que le débit minimum moyen du fleuve est de 200,000 à 220,000 p.c.s. La puissance disponible à cet endroit est de près de 2,000,000 h.p.

L'industrie dans la province qui absorbe le plus d'énergie est celle de la fabrication de la pulpe et du papier. A elle seule elle utilise 875,000 h.p. Le tableau II montre que les usines à pulpe et à papier emploient 222,160 h.p. comme force motrice mais, à cela, il faut ajouter au moins le double d'énergie électrique que ces usines achètent des centrales. Il y a lieu de faire remarquer qu'une quantité considérable d'énergie en dehors des heures de charge maximum, est achetée des centrales pour les bouilloires électriques.

principales rivières. Les barrages-réservoirs les plus importants construits dans la province sont mentionnés au tableau III. Tous ces barrages ont été construits par la Commission des Eaux courantes de Québec, (inséruée en 1911) ou sous sa surveillance.

Au début, les barrages-réservoirs ont été construits par cette Commission et en vertu de contrats avec les usiniers, ces derniers paient à la Commission, au prorata du bénéfice qu'ils en retirent, un montant annuel suffisant pour satisfaire aux intérêts, l'amortissement du capital en 30 ans, et en plus aux frais d'administration et d'exploitation. Depuis quelques années, les usiniers construisent les barrages-réservoirs sous la surveillance de la Commission et une fois le barrage terminé il devient la propriété du Gouvernement auquel les usiniers paient un loyer annuel pour l'usage des propriétés de la couronne.

La régie des eaux dans la province relève du Service hydraulique du Ministère des Terres et Forêts et de la Commission des Eaux courantes de Québec.

TABLEAU II
DISTRIBUTION PAR INDUSTRIES PAR 1,000 HABITANTS

PROVINCES	Puissance des turbines installées en h.p.			Population 1er juin 1930	Horse-power installés par 1,000 habitants
	Centrales électriques	Usines à pulpe et papier	Autres industries		
Colombie Anglaise . . .	488,960	81,000	60,832	597,000	1,057
Alberta	70,320	212	660,000	107
Saskatchewan	42,000	35	882,000	48
Manitoba	311,925	671,500	465
Ontario	1,752,773	240,880	94,402	3,313,000	630
Québec	2,360,225	222,160	135,745	2,734,600	994
Nouveau-Brunswick . . .	104,960	19,778	8,943	423,400	316
Nouvelle-Ecosse	82,797	16,008	15,419	553,900	206
Ile du Prince-Edouard . .	376	2,063	85,800	28
Territoires du Nord-Ouest	13,199	13,300	992
Total pour le Canada . .	5,214,336	579,826	330,850	9,934,500	617

Le tableau II indique que différentes industries, entre autres celles des mines, de la réduction des métaux, de même que les usines électro-chimiques, les usines de pompage, etc., emploient 135,745 h.p. Toutes ces industries absorbent également une certaine quantité d'énergie électrique achetée des grandes centrales.

Il y a lieu de croire que l'avenir brillant de notre industrie minière et l'importance de nos chutes d'eau, situées en grande partie près des grandes voies de navigation, auront pour effet d'amener dans la province des industries électro-chimiques et métallurgiques, lesquelles requièrent généralement de grandes quantités d'énergie.

L'aménagement des chutes d'eau dans la province a été accentué, depuis les quinze dernières années, par la construction de barrages-réservoirs importants, en vue de régulariser le débit des prin-

Le Service hydraulique s'occupe de toutes les questions concernant les eaux en général et de l'application des lois prévues, au chapitre 46, S.R.Q. 1925, telles que concession de lots de grève pour fins de protection et d'amélioration des rives, concessions de lits de rivières pour ouvrages servant à faciliter le flottage du bois, à l'aménagement des forces hydrauliques et pour fins d'emmagasinement.

L'approbation des plans et devis des ouvrages sus-mentionnés, relève du Service hydraulique.

La Commission des Eaux courantes s'occupe tout spécialement de la construction et de l'exploitation des grands barrages-réservoirs et des études techniques à faire sur les rivières de la province.

Les lois et la jurisprudence, dans la province de Québec, relatives à la propriété du lit des cours d'eau et par suite la propriété des chutes d'eau,

sont basées sur l'article 400 du Code Civil, de la province de Québec.

Le lit et les rives des rivières navigables et flottages sont des dépendances du domaine public. Il en est de même de tous lacs et cours d'eau non navigables et non flottables et de leurs rives, bordant les terrains aliénés par l'état, après le 9 février 1918.

TABLEAU III

Principaux barrages-réservoirs sous la surveillance de la Commission des Eaux Courantes de Québec

Nom du barrage	Rivière	Capacité d'emmagasinement en billions de pieds cubes	Superficie du réservoir en milles carrés	Hauteur maximum du barrage
Gouin	St-Maurice . . .	160	304	80
Allard	St-François . . .	12	20	45
Taschereau	Lac Kénogami . . .	13.6	23	80
Mercier	Gatineau . . .	93	115	96
des Cèdres	du Lièvre . . .	25.5	41	58
Mattawin	Mattawin . . .	33	50	80

De plus, depuis le 1er juin 1884, toutes les ventes et toutes les octrois gratuits des terres de la Couronne, bordant les rivières non navigables et non flottables, sont et ont été faits sujets à une réserve de trois chaînes, en faveur de la Couronne.

De sorte que les seules chutes d'eau, qui ne sont pas la propriété de la Couronne, sont donc celles situées sur les rivières non navigables et non flottables, bordant les lots vendus avant le 1er juin 1884.

Dans ce dernier cas, la question de navigabilité donne lieu quelque fois à de sérieux litiges. La jurisprudence établie dans notre province, au sujet de la navigabilité, s'inspire de la jurisprudence française, vu que notre Code Civil a pratiquement été copié sur le code de Napoléon.

Tout usinier, qui désire aménager une chute d'eau, doit donc obtenir une concession soit du rive-rain soit de la Couronne.

La concession des forces hydrauliques appartenant à la Couronne est faite par le Service hydraulique du Ministère des Terres et Forêts, sur l'autorisation du Lieutenant-Gouverneur-en-Conseil, sous forme de baux emphytéutiques dont les conditions principales sont les suivantes :

Durée du bail variant de 25 à 75 ans;

Loyer annuel fixe déterminé d'après l'importance de la chute et les facilités d'aménagement;

Redevance annuelle supplémentaire de \$1.00 par h.p. produit. Cette redevance est revisable tous les dix ans.

Dépôt en garantie de l'exécution des conditions du bail lequel dépôt est remis lorsque l'usine est en état d'exploitation;

Délai de 3 à 5 ans pour la mise en marche de l'usine;

Clauses d'annulation dans le cas de négligence à

remplir les conditions du bail.

Une loi de la Législature, passée en 1926, défend l'exportation en pays étranger de l'énergie provenant des forces hydrauliques de la province de Québec sans préjudice toutefois aux contrats d'exportation en vigueur lors de l'adoption de cette loi.

Ce bref aperçu de l'administration des eaux dans la province et l'exposé succinct du rôle économique de nos forces hydrauliques démontrent que nous avons su tirer un avantage considérable de ce facteur important de progrès.

On a souvent dit que le pays qui possède les forces hydrauliques les plus riches et les mieux aménagées est assuré du plus brillant avenir.

Aucun aphorisme, appliqué à la province de Québec, ne nous semble plus juste ni plus judicieux. L'industrie hydro-électrique est déjà l'une des bases les plus sûres de notre prospérité économique. Comment ne serait-elle pas le gage de merveilleux lendemains ?

Quelques causes de faillite

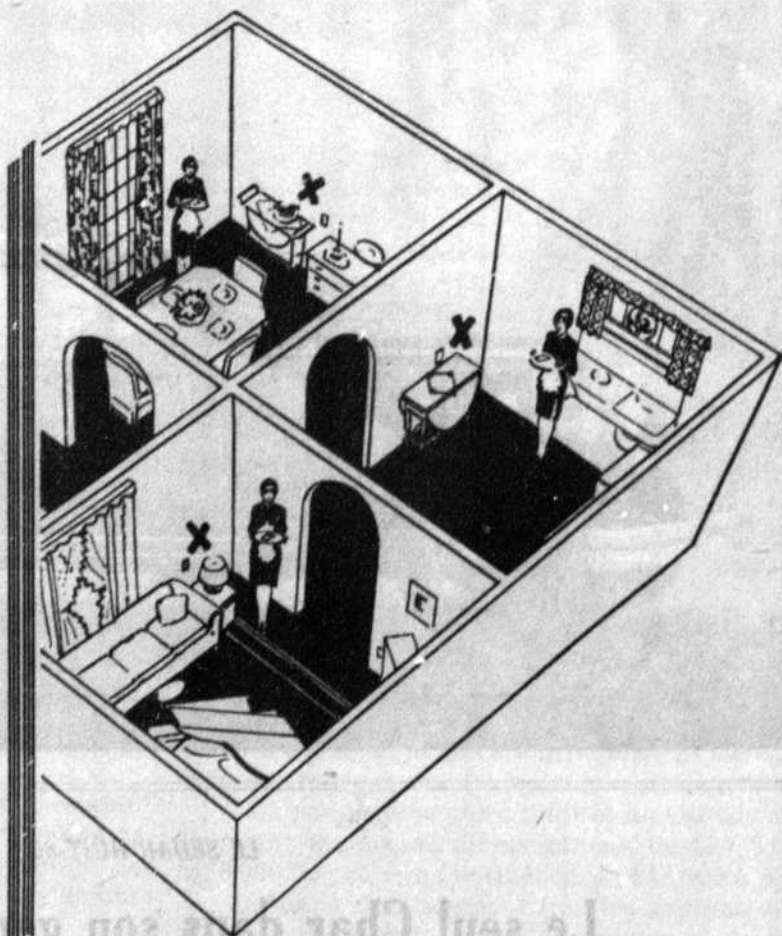
Causerie faite à la Chambre de commerce le 1er avril 1931, par M. Ernest Guilmont, assistant Gérant-Général de la Banque Canadienne Nationale.

Une analyse de la statistique des faillites paraît utile à l'examen des causes qui les déterminent. J'éprouverais davantage le besoin de m'excuser de la sècheresse de cette entrée en matière, si ce début ne s'harmonisait avec l'aridité du sujet et si je ne m'adressais à une Chambre de commerce, c'est-à-dire à des hommes d'affaires qui, par profession, ont l'habitude des chiffres et ne sauraient rester insensibles à leur froide éloquence.

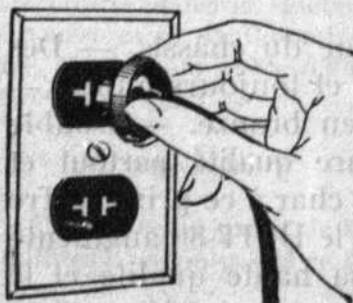
La statistique des faillites a ses sources dans les grandes agences d'information : Bradstreet et Dun, et à l'Office fédéral de la statistique.

Il est difficile de se fixer exactement sur la valeur de ces divers relevés des faillites. Ils varient sensiblement. Les syndics doivent, suivant la loi, informer l'Office fédéral de la statistique de toutes les faillites qui se déclarent au Canada et lui transmettre les bilans, les listes des créanciers, les bordereaux de dividende et les jugements de libération. Les statistiques provenant de cette source sont publiées dans un bulletin mensuel. Le nombre, l'actif et le passif des faillites qu'on y relève sont inférieurs aux chiffres des rapports publiés par Bradstreet et Dun. Je crois que très fréquemment des syndics négligent de fournir à Ottawa les informations requises.

Les statistiques de Bradstreet et de Dun ne con-



L'électricité - votre fidèle servante



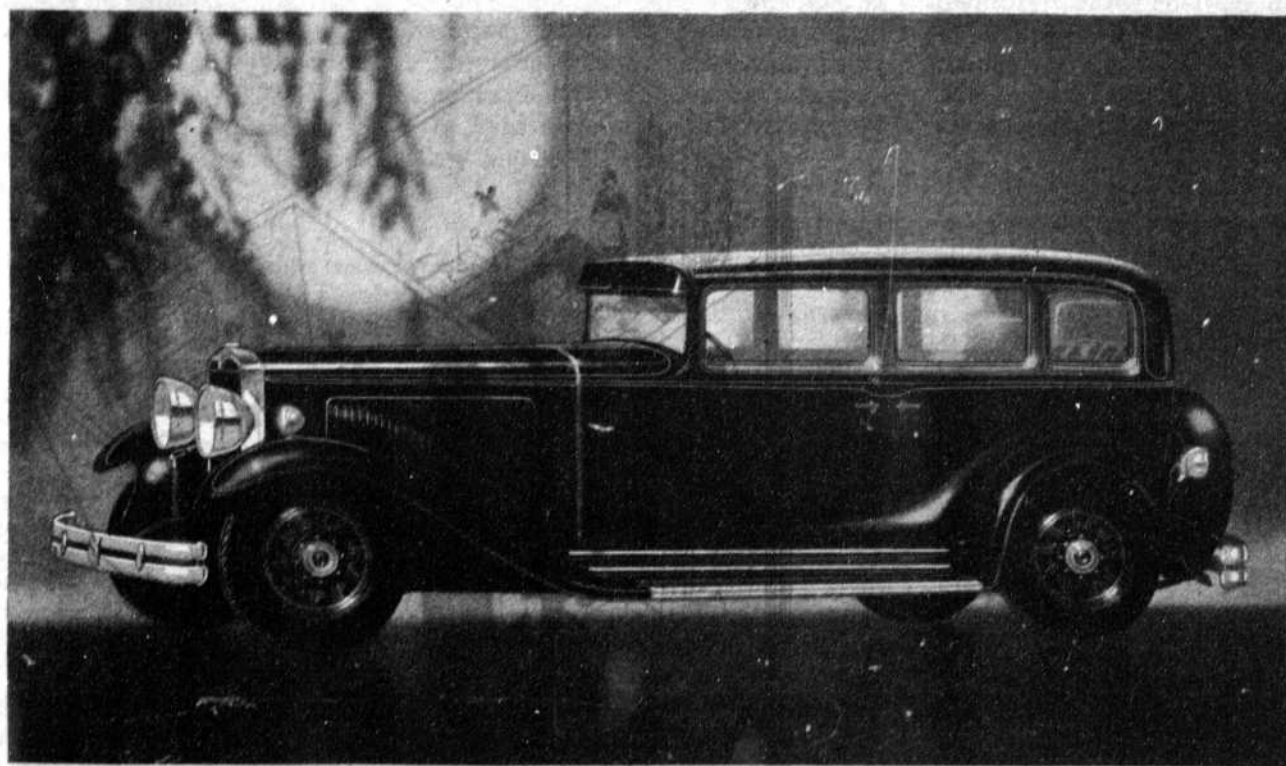
Quand vous établissez le contact vous ne dépensez que des fractions de cents — la facture d'électricité est le moindre item du Budget.

L'EMPLOYEZ-VOUS ? Chaque douille électrique dans votre maison cache une multitude de servantes... toujours prêtes au travail... jamais malades... acceptant quelques cents comme salaire du mois. Il n'est pas une tâche ménagère qui ne puisse s'accomplir plus facilement et rapidement à l'aide d'appareils électriques. Commencez aujourd'hui à employer le personnel stylé de vos douilles électriques. Les appareils ne coûtent pas cher... et la moyenne des tarifs d'électricité à Montréal est plus basse que dans les centres industriels similaires du continent.

MONTREAL LIGHT HEAT & POWER

CONSOLIDATED

LE SEUL CHARGÉ DE SON BUDGET POSSÉDANT
 LES MEILLEURES DOUILLES ÉLECTRIQUES
 À MONTRÉAL - QUÉBEC



LE SEDAN HUIT-80

Le seul Char dans son genre, possédant tous ces Caractéristiques

NASH a un huilage central automatique du châssis. — Des ressorts mis dans des couverts en acier et toujours huilés. — Sous-carburation. — Neuf coussinets en bronze. — Double allumage, type aéroplane et la meilleure qualité partout et en tout et sans coût extra. Pas un autre char à ce prix n'offre ces accessoires. — Dans tous ces détails le HUIT-80 augmente encore la réputation de NASH pour la haute qualité et le luxe. Les marchands de NASH vous feront une démonstration et avec plaisir.

NASH

LEGARE-NACH MOTORS - Montréal - Québec

cordent pas; elles diffèrent quant au nombre des faillites et quant au montant du passif et de l'actif. Les statistiques de Dun comportent généralement des chiffres plus élevés que celles de Bradstreet. Je m'y suis toutefois rallié, parce que je les crois, à tout prendre, plus exactes.

Il y a eu au Canada, depuis dix ans, de 1921 à 1930 inclusivement, 25,787 faillites d'un actif nominal de \$403,000,000. et d'un passif de \$554,000,000. Dans le Québec seulement, pendant la même période, le nombre des faillites a atteint 10,136, avec un actif de \$168,000,000 et un passif de \$247,000,000. Je m'en tiens pour simplifier, aux chiffres ronds.

On sait, sans qu'il soit besoin d'insister, dans quelles conditions onéreuses et défavorables se réalise l'actif des débiteurs qui ont cessé leurs paiements. On peut affirmer, en restant bien en deça de la vérité et en tenant compte des concordats et des prorogations de délai, que la moyenne des faillites ne rapporte pas aux créanciers ordinaires plus de 40 pour cent de leur créance. En admettant que les créances privilégiées et garanties représentent 25 pour cent du passif, les faillites au Canada, depuis dix ans, ont donc fait perdre à l'industrie, au commerce et à la finance au-delà de \$247,000,000. et dans le Québec seulement, plus de \$97,000,000.

On ne s'étonne pas, en considérant ces résultats, que l'importante question des faillites revienne périodiquement d'actualité et qu'elle soit l'objet des préoccupations d'un groupement comme la Chambre de commerce.

Pendant la dernière décennie, le nombre et l'importance des faillites ont paru diminuer dans les Provinces Maritimes, rester stationnaires dans l'Ontario et s'accroître dans le Québec, dans les Provinces de l'Ouest et de la Colombie Anglaise. Dans l'ensemble, il n'y a eu guère d'amélioration. La statistique révèle :

AU CANADA

Année

1921 — 2,451 faillites avec un passif de \$73,000,000.

1930 — 2,741 faillites avec un passif de \$57,000,000.

DANS LE QUEBEC

Année

1921 — 1,015 faillites avec un passif de \$29,000,000.

1930 — 1,169 faillites avec un passif de \$25,000,000.

En 1922, la liquidation de la crise d'après-guerre avait porté, au Canada, le nombre des faillites à 3,695 et le passif global à \$78,000,000. On comptait la même année dans le Québec, 1,485 faillites accusant un passif de \$45,000,000. Cette augmentation qui s'explique par la déflation, la baisse des prix et le dégonflement des inventaires, n'a rien de surprenant. Ce qui étonne, c'est le nom-

bre et l'importance des faillites pendant des années de prospérité comme 1927 et 1928. On trouve pendant ces deux années :

AU CANADA

Année

1927 — 2182 faillites avec un passif de \$34,000,000.

1928 — 2120 faillites avec un passif de \$53,000,000.

DANS LE QUEBEC

Année

1927 — 869 faillites avec un passif de \$16,000,000.

1928 — 933 faillites avec un passif de \$27,000,000.

Je me permets d'attirer votre attention sur deux aspects de ces statistiques : le premier, c'est que le nombre des faillites s'est accru, tandis que le passif total diminuait, indice que les entreprises moins importantes ne résistent pas aussi bien aux changements et à la concentration qui se sont produits dans le commerce et l'industrie; le second, c'est que, même pendant des périodes d'activité et de prospérité, les faillites restent très nombreuses, indice que trop de personnes lancent des affaires et s'engagent dans des entreprises pour lesquelles elles n'ont ni la préparation requise, ni les capitaux nécessaires.

Le passif moyen des faillites au Canada a varié, pendant les dix dernières années, de \$15,000,000 à \$20,000,000 et, dans le Québec, de \$18,000 à \$30,000.

On croit généralement que les faillites se multiplient pendant les mois de janvier et de février. L'Office fédéral de la statistique rapporte bien une légère augmentation, ainsi, il y a eu :

175 faillites en décembre 1927

197 " " janvier 1928

188 " " février 1928

230 " " décembre 1928

269 " " janvier 1929

197 " " février 1929

Ces chiffres ne justifient pas toutefois l'opinion qu'en janvier et février les faillites sont beaucoup plus nombreuses que pendant le reste de l'année. Remarquons en passant, et sans insister, que le nombre des faillites et leur importance sont généralement moindres dans l'Ontario que dans le Québec, bien que le mouvement des affaires, de l'industrie, le commerce et la population soient plus considérables dans la province voisine. Montréal est grande ville cosmopolite et les faillites, chez les néo-Canadiens qui y font commerce sous leur nom ou, le plus souvent, sous un nom de guerre, sont particulièrement abondantes. Cette distinction nous paraît nécessaire, en toute justice pour nos compatriotes.

Ajoutons, comme argument additionnel à l'inten-

tion de ceux qui croient que nous avons atteint, en largeur et en profondeur, les limites de la dépression, qu'il y a eu 267 faillites en janvier 1931, contre 300 en janvier 1930 et un même nombre de faillites dans le cours de février des deux années.

Ces statistiques font voir que les faillites restent l'un des problèmes les plus difficiles du commerce, de l'industrie, de affaires, de la vie économique tout entière. Et cela paraît bien avoir toujours été. Nous n'avons pas encore fait de progrès suffisants, malgré les merveilles de la science, pour suppléer à l'ignorance de ceux qui croient qu'il n'est pas besoin de connaissance, ni à l'honnêteté de ceux qui estiment que la fraude est un moyen de succès plus rapide. C'est un problème d'éducation et d'ordre moral. Les faillites atteignent le débiteur lui-même dans ses biens, dans sa famille, dans son crédit; elles affectent les créanciers, parfois jusqu'à la gêne, et par suite de l'interdépendance des hommes d'affaires, elles constituent une véritable plaie sociale.

Étudions, si vous le voulez bien et puisque vous m'avez invité à le faire, les causes des faillites. Elles sont complexes. On commet une erreur en plaçant au premier rang, comme on le fait parfois, la concurrence et la spéculation. La concurrence et la spéculation ne représentent qu'un faible pourcentage des causes des faillites : 10 pour cent à peine.

Bradstreet, par exemple, d'après l'Annuaire statistique fédéral, analyse de la façon suivante les causes de faillite pour l'année 1929, qui en a compté 2,310 :

Incompétence et inexpérience	728	soit	34.6%
Insuffisance de capital	673	"	32. %
Conditions spéciales	315	"	15. %
Mauvais crédits accordés	117	"	5.6%
Fraude	66	"	3.1%

Il va sans dire qu'il ne faut accorder à ces pourcentages qu'une valeur relative; l'un d'eux est manifestement erroné, celui qui se rapporte à la fraude et qui ne tient compte que des fraudes publiquement, officiellement reconnues. Les autres — que le failli a réussi à cacher, que la justice à ignorées, que les créanciers n'ont pas voulu poursuivre — sont sans doute beaucoup plus nombreuses.

Il semble que l'on puisse, dans notre province, attribuer aux faillites quatre causes principales : 1. l'incompétence, 2. l'insuffisance de capital, 3. la fraude, 4. les défauts de notre loi de faillite et surtout sa mauvaise application, qu'il sera intéressant d'examiner un peu plus longuement, puisque la Chambre de commerce vient de faire une enquête à ce sujet. Toutes les faillites ne tiennent pas, naturellement, à ces seules causes. Des commerçants et des industriels malheureux sont parfois victimes de circonstances dont il sera injuste de leur faire

porter la responsabilité. Le guerre, de grandes perturbations économiques ou sociales, des grèves, le dumping, la concurrence déloyale, des faillites de débiteurs, peuvent expliquer une insolvabilité qu'il n'a pas été possible d'éviter. Ce sont des autres cas dont nous nous occupons en ce moment.

L'INCOMPETENCE

Le commerce de gros et le commerce de détail qui ont eu à faire face, durant le siècle dernier, à une véritable révolution économique née du développement des moyens de transport, ont à subir une nouvelle évolution. Dans le commerce, comme dans l'industrie et la finance, la tendance est à une concentration de plus en plus marquée. L'industrie à accéléré sa production dans des proportions qui auraient été incroyables il y a cinquante ans; elle a amélioré ses méthodes et la concurrence n'a pas tardé à se faire plus vive et la distribution plus coûteuse. Il faut plus de vendeurs et plus de publicité, afin de couvrir un territoire beaucoup plus vaste.

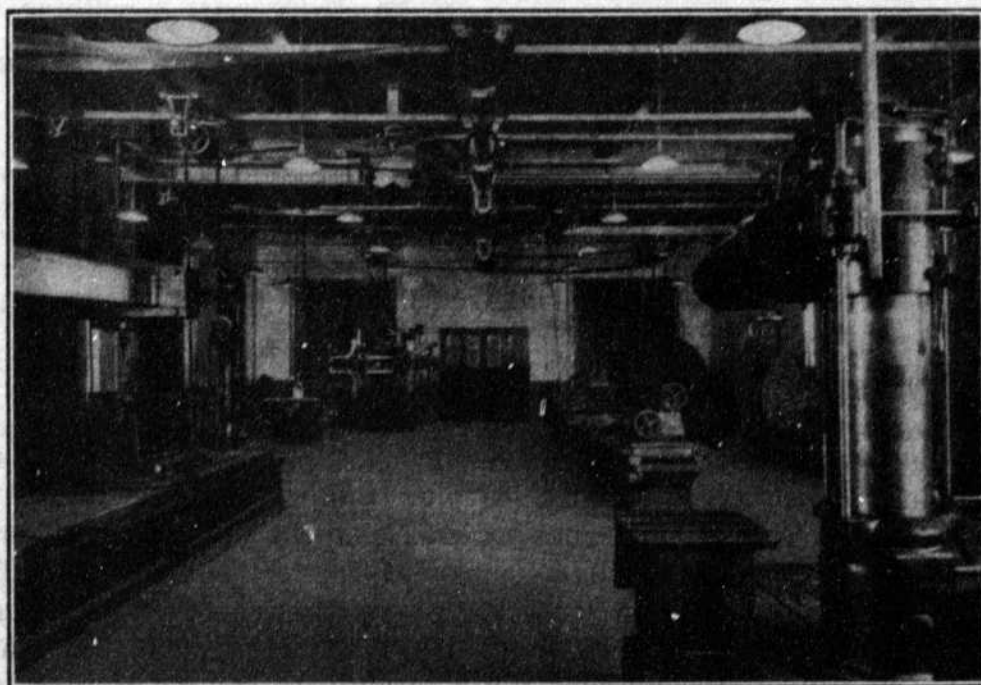
Les facilités de transport, les bonnes routes et l'automobile ont rendu l'accès des centres beaucoup plus facile. Tout cela a profondément modifié le commerce de gros et affecté le commerce de détail. Les grands magasins et les chaînes de magasins se sont multipliés. Ils disposent d'une grande puissance d'achat, d'une organisation scientifique et ils s'adaptent aux goûts et aux habitudes du public.

L'industrie a transformé ses méthodes et ses procédés, le taylorisme et la rationalisation ont bouleversé quelques-uns des vieux concepts.

Quelle que soit la carrière qu'on ait choisie, il faut pour réussir un minimum de qualités maîtresses. D'abord des aptitudes suffisantes, de l'esprit de travail, de la réflexion et, s'il s'agit de commerce, d'industrie ou de finance, le sens des réalités, de la prudence, des facultés d'adaptation au milieu et aux conditions dans lesquels on vit. On admet que ceux qui entrent dans les carrières libérales, le médecin, l'avocat, l'ingénieur, doivent avoir de la culture générale et une formation professionnelle poussée, ce qui requiert dix ou douze ans d'enseignement secondaire et universitaire. Mais, parce qu'ils ne reçoivent pas de titres ou de parchemins, on croit trop généralement que le commerçant, l'industriel, l'homme d'affaires peuvent s'improviser sans formation, sans apprentissage, et on prétend le prouver en citant quelques noms. Il arrive sans doute que des hommes particulièrement doués remportent des succès exceptionnels. Ce n'est certainement plus la règle. Les conditions actuelles du commerce et de l'industrie exigent une formation commerciale et technique dont on ne peut se passer sans les plus graves mécomptes.

**Réparations de Machines mieux faites, plus vite et à meilleur marché.
Ateliers de Constructions mécaniques des plus modernes et
des plus complets du Canada.**

Les travaux de réparations de machines stationnaires ou automotrices sont confiés à des mécaniciens de compétence, sous la direction d'experts.



Vue intérieure des ateliers.

**Soudure à l'Acétylène et
à l'électricité.**

Catalogue illustré sur
demande.



Machineries modernes pour toutes réparations : Compagnies de Navigation, Entrepreneurs, Carrières et l'Industrie en général.

Spécialité: Réparations de Navires, de Chambres de Machines et de Chambres de Chaudières.

**Montreal Construction, Supply & Equipment
Limited**

3650, rue Armand, Montréal.

Tél. Clairval 7860 *

CONNAISSONS NOTRE PROVINCE!

LA PROVINCE DE QUEBEC possède un admirable réseau routier qui couvre son territoire entier et réunit entre elles ses régions les plus éloignées.

**Il n'y a pas de raison d'aller chercher
ailleurs ce que l'on trouve en si grande
abondance chez nous.**

Désirez-vous visiter les endroits historiques les plus célèbres du pays, les centres industriels et commerciaux les plus importants, les plages les plus populaires? Des routes modernes et parfaitement entretenues vous y conduiront. Tous les goûts, si difficiles soient-ils, peuvent être satisfaits, car les routes tour à tour côtoient la mer, traversent les forêts, escaladent les montagnes, contournent les lacs, longent les rivières et courent à travers les plaines, au milieu de paysages d'une grandiose beauté, dont la diversité même empêche qu'ils ne deviennent monotones.

**Pour vous aider à préparer d'agréables
excursions à travers la province, le BU-
REAU PROVINCIAL DU TOURISME vous
adressera gratuitement, sur demande,
sa carte routière et touristique et il vous
donnera avec plaisir les renseignements
additionnels dont vous pourrez avoir
besoin.**

Le plus grand nombre des faillites est dû à l'incompétence et à l'inexpérience qu'on peut placer sous une même rubrique. Les dangers de l'incompétence sont visibles dans divers genres de commerce et d'industrie.

En 1929, par exemple, les faillites commerciales comprennent 376 épiceries et boucheries, 213 commerces de vêtements de confection, 183 magasins généraux, 150 commerces de nouveautés, et les faillites industrielles se partagent entre 128 fabriques de vêtements et d'articles de mode; 98 entreprises de bois et de menuiseries, 62 entreprises de fourrure et de cuir, 61 entreprises de construction, etc. Chacune de ces branches a ses problèmes et ses difficultés propres.

Le marchand de campagne a contre lui la voirie améliorée, les facilités de transport, le commerce par la poste; il lui faut réduire au minimum son stock de marchandises, car sa clientèle est devenue presque aussi exigeante que la clientèle de la ville. Elle suit les fantaisies de la mode. Il doit viser à un maximum de ventes avec un minimum de marchandises et s'approvisionner au fur et à mesure de ses besoins. Il lui faut éviter l'écueil des crédits douteux ou à trop long terme.

L'épicier et le boucher se plaignent, dans les villes, de la concurrence des chaînes de magasins. Ce qui fait la force des chaînes de magasins ce n'est pas tant leur pouvoir d'achat massif, c'est-à-dire à prix réduit et la faculté qu'elles ont de répartir leurs frais généraux sur un chiffre d'affaires considérable, c'est surtout leur organisation scientifique, leur comptabilité toujours au point et le service que ces magasins offrent au public. La clientèle exige qu'on la serve proprement, dans un local attrayant. Les marchands généraux, les bouchers, les épiciers se plaignent de la concurrence. Ce n'est pas là, pourtant, la cause principale de leurs difficultés. M. Julius Klein, sous-secrétaire d'Etat au ministère du Commerce à Washington, qui est par conséquent bien placé pour en juger, estimait, il y a une couple d'années, que 5% seulement des faillites, aux Etats-Unis, étaient dues à la concurrence des chaînes de magasins. Le plus grand adversaire du commerçant est généralement le commerçant lui-même. Il faut sortir de la routine, se spécialiser à l'occasion, dans des articles recherchés et qui peuvent faire la renommée de la maison; il faut aussi qu'une tenue de livres suffisante tienne sans cesse le commerçant au courant de sa propre situation.

Que de commerçants ne comprennent pas la nécessité d'une bonne comptabilité, qui leur permette de savoir véritablement si, à la fin de l'année, ils ont effectivement réalisé des profits ou subi des pertes. Quelques-uns n'ont pas de livres du tout; ils empilent les factures de leurs fournisseurs et de leurs clients, et s'en rapportent à leur livret de

banque. Ils n'ont aucun mémoire du mouvement de leurs achats et de leurs ventes et aucun compte d'opérations. Aux époques de prospérité, il importe de se créer des réserves pour les mauvais jours. Toute l'histoire économique du siècle dernier montre que des périodes de crise ou de ralentissement suivent inéluctablement les périodes de prospérité et que les unes et les autres forment un cycle dans lequel, tous les huit ou dix ans, les affaires faciles alternent avec les affaires difficiles.

Tout ce qu'on peut dire du commerce s'applique aussi bien à l'industrie. Les commerçants et les industriels compétents ont seuls des chances de survie, et c'est affaire d'éducation.

L'INSUFFISANCE DE CAPITAL

La conception de la plupart de nos compatriotes sur l'importance d'avoir un capital suffisant dans leurs entreprises est encore loin d'être judicieuse: admettons-le franchement. Après l'incompétence, l'insuffisance du capital est l'une des causes les plus fréquentes de faillite.

Nos commerçants, nos industriels, nos hommes d'affaires en général, sont peu enclins à se constituer le fonds de roulement qui leur serait indispensable. L'analyse des bilans déposés par les fallis et l'examen de l'état des affaires d'un grand nombre d'entreprises révèlent à cet égard des conditions déplorables. Nous sommes trop fréquemment portés à abuser du crédit. Ceux que leurs fonctions mettent en contact fréquent avec nos commerçants et nos industriels, et qui ont à analyser la structure financière de leurs entreprises, ne peuvent s'empêcher de constater et de regretter l'absence parfois presque complète et, dans un trop grand nombre de cas, l'insuffisance dangereuse de capital.

Les fonds de roulement sont souvent inexistantes ou inadéquats. On achète des matières premières ou des marchandises à crédit. On vend à terme. On s'endette envers les fournisseurs et on emprunte à la banque. Le passif courant atteint à peu près la valeur de l'actif liquide, représenté par des marchandises, des créances et des billets. Le commerçant ou l'industriel est-il pressé par ses fournisseurs, sa banque est-elle que ses prêts sont immobilisés et qu'on veut lui imposer le rôle d'un associé qui ne partagera que les pertes, il est immédiatement à la gêne. Il trouvera difficilement ailleurs les sommes dont il aura besoin. Son capital d'exploitation est nul. Si on le lui signale, il se récriera en disant qu'il a des immeubles qui ne sont hypothéqués que pour une partie de leur valeur, qu'il possède un outillage, et que son actif total accuse un surplus important. Il oublie ou il ignore que des propriétés foncières ou de l'actif fixe ne peuvent servir de base à des crédits commerciaux. Nous avons vu des centaines de faillites dues à l'insuffi-

sance de capital initial ou au mauvais emploi du capital.

Nos commerçants et nos industriels ont un faible prononcé pour l'immeuble. Ce n'est pas, certes, une richesse qu'il faille dédaigner, et c'est parfois la plus solide. Seulement, il est rare qu'on puisse s'engager en même temps dans le commerce et dans l'immeuble. On croirait parfois que le premier souci des nôtres, quand ils ont obtenu quelque succès ou réalisé quelque profit, c'est de risquer leur gain en dehors de leur entreprise. Ils n'ont pas encore appris à y laisser l'argent qu'ils y ont gagné, et il arrive qu'un grand nombre finit par tout perdre. Tout cela, répétons-le, est affaire d'éducation et de formation. Attribuant à l'incompétence et au manque de capital une grande proportion des faillites, et en résumant très incomplètement quelques-uns des éléments qui paraissent essentiels au succès d'une entreprise, je me garde bien de l'imprudence de penser que j'apprends quoi que ce soit aux membres de la Chambre de commerce. Si je rappelle ces choses qui vous paraîtront par trop élémentaires, c'est pour vous prier de les signaler, à l'occasion, à ceux qui les ignorent ou qui seraient exposés à les oublier. Vous êtes en relations constantes avec des commerçants ou des industriels. Un conseil à propos, une direction qui arrive à son heure, peuvent prévenir de véritables catastrophes. Vous êtes souvent en mesure de rendre service à la communauté, tout en défendant vos légitimes intérêts.

LA FRAUDE

La fraude est une troisième cause de faillite qui révolte et frappe davantage les imaginations.

Exception faite pour des agglomérations comme Montréal, la fraude n'est pas la cause la plus fréquente de l'insolvabilité. Elle n'en est pas moins à l'origine d'un grand nombre de faillites ou plutôt de banqueroutes, devrait-on dire, si le terme, à tort, n'était tombé en désuétude dans notre pays. On sait peut-être que le terme banqueroute vient de deux mots italiens : *banca* et *rotta*. Suivant un vieil usage, les anciens négociants, en Italie surtout, avaient sur la place publique un banc qu'on rompait quand le propriétaire ne tenait pas ses engagements. Le banqueroutier était un homme taré, que l'on coiffait d'un bonnet vert, en signe d'infamie. En France, en Angleterre, les banqueroutiers pouvaient être condamnés à mort ou à la détention perpétuelle. Ces durs châtimens, qui ne conviennent plus à nos mœurs, n'ont pas été abolis depuis si longtemps, puisqu'à Montréal même, il y a à peine cent ans, des voleurs ont été pendus haut et court. L'emprisonnement pour dette n'est disparu, dans notre province qu'en 1849.

La fraude se pratique : 1° chez les débiteurs, 2° chez les créanciers, 3° chez les syndics.

Des débiteurs font faillite pour ne pas payer leurs dettes, avec l'intention de racheter à vil prix leur entreprise, d'obtenir une libération trop facilement accordée, et de faire de nouvelles victimes. Il y a des cas classiques et vulgaires de fraude : a) Celui du débiteur qui soustrait sa marchandise à ses créanciers en la cachant dans son grenier ou dans sa cave. b) Celui du failli qui a transporté nuitamment son stock dans des lieux qu'il est seul à connaître, ou qui le confie subrepticement à un complice. c) Celui du négociant qui, pour obtenir du crédit, majore son actif ou sous-évalue son passif. d) Ceui qui transfère frauduleusement ses biens à des tiers, le plus souvent à des membres de sa famille.

Le sens de l'honnêteté commerciale est parfois fort émoussé. On n'oserait pas commettre une fraude patente, parce qu'on craint les rigueurs de la loi, mais on fera affaires soit sous un prête-nom, soit sous des raisons sociales décevantes, sous l'enseigne de sa femme ou sous l'anonymat des compagnies à fonds social. Les sociétés anonymes rendent de grands services, parce qu'elles permettent la coopération de capitaux qu'il serait malaisé de grouper autrement. Elles permettent, en revanche, la fondation de compagnies par des gens sans aveu. L'absence des responsabilités personnelles a certainement multiplié les faillites et les actes malhonnêtes. On en est venu à se convaincre que la faillite est un mode de règlement comme un autre.

Il y a fraude chez les créanciers, et cette fraude est une cause de faillite, lorsque ceux-ci pactisent avec les débiteurs, se font donner des préférences indues, ou leur assurent un concordat qu'ils ne pourraient obtenir sans une complaisance qui s'achète et se vend.

Certains syndics, enfin, fraudent en s'entendant avec les débiteurs, en recevant d'eux, à l'avance, de l'argent pour prêter leurs concours à des manœuvres préjudiciables aux créanciers, en promettant aux faillis des concordats avantageux, et même des libérations pures et simples. Ces syndics ne sont pas nombreux, mais on en a vu et il en existe peut-être encore. Il faut combattre la fraude en tant que cause de faillite, partout où elle se trouve, par l'application rigoureuse de la loi, sans doute, mais aussi par l'assainissement des affaires. Ici encore, nous sommes en présence d'une question d'éducation.

DEFICIENCES ET MAUVAISE APPLICATION DE LA LOI

Les défauts de notre loi de faillite et la façon même dont elle est appliquée sont des causes de faillite. Voyons d'abord brièvement quels doivent

être les traits essentiels d'une législation de cette nature. Nous examinerons ensuite quelques-unes des dispositions du système juridique en vigueur chez nous, et nous en montrerons les lacunes et les faiblesses que nous croirons discerner, en signalant, pour conclure — avec la modestie qui convient — les remèdes qui y pourraient être apportés.

Faillite vient de faillir; le failli est donc celui qui a manqué à ses engagements. La faillite, dans le cas du commerçant, c'est l'état de celui qui a cessé ses paiements.

Une loi de faillite doit avoir un triple objet :

1. Sauvegarder l'intérêt des créanciers, en empêchant la soustraction des biens et les préférences indues;

2. Protéger l'intérêt du public qui exige que les fraudes et les imprudences ne restent pas impunies;

3. Tenir compte de l'intérêt du débiteur, victime parfois de risques que la prudence et le travail ne suffisent pas toujours à prévenir.

La faillite est prononcée sur l'aveu du failli ou à la requête des créanciers. Notre législation combine dans un même texte la cession de biens, qui s'effectue à la demande du débiteur, et la faillite, qui est provoquée par les créanciers. En France, le Code de commerce fait plusieurs distinctions utiles et qu'on pourrait adopter ailleurs avec avantage. Il statue sur la liquidation judiciaire, sur la faillite, sur la banqueroute simple et sur la banqueroute frauduleuse.

La liquidation judiciaire suppose l'observation de la loi et l'absence de fraude. C'est le cas du débiteur honnête, amené par les circonstances à cesser ses paiements. Il reste en possession de ses biens, mais il est assisté d'un liquidateur. La liquidation judiciaire, qui est une faillite atténuée, a pour objet de permettre au débiteur de reconstituer son actif.

La faillite proprement dite, c'est la situation du commerçant devenu incapable de faire face à ses engagements. Dans ce cas, le failli est dessaisi de ses biens; on lui nomme un syndic et des contrôleurs; le tribunal désigne un juge commissaire qui est spécialement chargé d'exercer une surveillance efficace sur la faillite. S'il n'y a pas concordat, l'actif est vendu et le produit en est réparti. La faillite ne constitue pas un délit, mais elle entraîne certaines déchéances et incapacités dont il est assez facile de se réhabiliter.

La banqueroute simple est la faillite accompagnée de certaines fautes comme :

- a) les dépenses excessives,
- b) la spéculation,
- c) l'achat de marchandises pour les revendre au-dessous du cours,
- d) l'absence de comptabilité,
- e) l'inexactitude des inventaires.

La banqueroute simple est punie d'un mois de prison au moins et de deux ans au plus.

La banqueroute frauduleuse est celle du commerçant qui a soustrait ses biens, ou détourné ou dissimulé une partie de son actif, ou qui s'est par fraude, reconnu débiteur de sommes qu'il ne devait pas. Le banqueroutier frauduleux est condamné, en France, aux travaux forcés. (*Résumé de Lyon-Caen et Renault*)

La loi française, nous allons le voir, est moins sentimentale que la nôtre, qui s'est inspirée de la loi anglaise de 1883. Elle a été adoptée en 1919 et mise en vigueur le 1er juillet 1920. D'après l'article 91 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, le parlement fédéral a le pouvoir exclusif de légiférer en matière de faillite et de banqueroute.

Notre première loi de faillite, depuis la Confédération, remonte à 1869. Modifiée l'année suivante, et de nouveau en 1871, elle était abrogée en 1875, date à laquelle en adopta une nouvelle législation, amendée en 1876.

Nouvelle modification en 1877 et, devant le mécontentement général, révocation en 1880. Le Canada n'eut, pendant quarante ans, aucune loi de faillite. Les provinces anglaises durent y suppléer tant bien que mal. Seule la "moyennageuse" province de Québec y pourvut, assez efficacement, avec les dispositions du code de procédure relatives à la cession de biens, qu'il eut suffi de mettre à jour et au point pour en faire une législation fort convenable.

L'histoire de nos lois de faillite n'est pas heureuse. La dernière mise en monde n'était pas encore en vigueur qu'il fallait la retoucher, puis la reviser en 1921, en 1922, en 1923 et en 1925. Elle a été refondue en 1927. C'est maintenant une pièce massive de 202 articles et de 172 règles générales.

Venue de l'ouest, elle est née d'un projet d'uniformisation de nos lois, et de l'espoir, conçu en certain milieux particulièrement éprouvés, de créer un organisme qui permit et facilitât la libération des débiteurs malheureux, mais honnêtes.

Notre loi détermine les procédures nécessaires, indique comment conserver, administrer et réaliser les biens du cédant ou du failli, fixe les pénalités auxquelles s'expose le débiteur qui a fraudé ses créanciers ou qui s'est écarté de la pratique honnête des affaires, et pourvoit à la libération du débiteur. Inspirée d'une pensée juridique étrangère à l'économie de nos lois françaises, elle a fait surgir des conflits d'ordre constitutionnel, qu'on a essayé d'aplanir en changeant, notamment, les dispositions qui se rapportent aux droits du locateur et à la vente des immeubles.

Résumons les passages de la loi relatifs : 1° aux syndics, 2° à la libération, 3° aux non-commerçants, 4° aux frais.

LE SYNDIC

De toutes les personnes chargées de voir au fonctionnement de la loi de faillite, le syndic est de beaucoup celle dont le rôle est le plus difficile et le plus lourd de responsabilités. Pendant trois ans, de 1920 à 1923, il a fallu choisir les syndics parmi des personnes désignées à l'avance par le gouvernement. Ce fut le régime des syndics autorisés. Cette nouvelle forme de "patronage" politique donna lieu à de graves abus. On sait comment les syndics sont nommés maintenant. Après la cession de biens ou le jugement déclaratif de faillite, les créanciers sont convoqués sans délai à une assemblée qui se tient sous la présidence d'un fonctionnaire du tribunal. Les créanciers, à la simple majorité des voix, choisissent eux-mêmes le syndic. Ce peut être n'importe qui, même un illettré. Le tribunal n'a aucun droit d'intervention. Le syndic toutefois peut être subséquemment révoqué par les créanciers, ou pour cause par jugement.

Les pouvoirs du syndic sont étendus; dès qu'il a fourni le cautionnement requis, il doit :

- a) Prendre possession sans retard de tous les biens et de tous les livres du failli;
- b) Il peut, avec le consentement écrit des inspecteurs, continuer le commerce ou les opérations d'une industrie, emprunter, donner des garanties, vendre l'actif à terme ou au comptant, procéder même en justice au recouvrement des créances dues;
- c) Il rejette les réclamations qui lui paraissent mal fondées, les créanciers conservant leur droit d'appel de ses décisions;
- d) Il soumet aux créanciers les projets de concordat proposés par le failli;
- e) Il peut composer avec les débiteurs ou créanciers, conclure toutes transactions jugées conformes à l'intérêt de la masse;
- f) Officier de la cour, il peut s'adresser au tribunal pour avoir les directions qu'il juge utiles ou nécessaires.

Parmi ses devoirs, le syndic doit :

- a) Déposer en banque les sommes qu'il a perçues et le produit qu'il a touché de la vente des biens;
- b) Tenir des livres appropriés;
- c) Déclarer un dividende dans les six mois qui suivent la cession ou la faillite, s'il a les fonds disponibles;
- d) Faire rapport, à demande, aux inspecteurs et à tout créancier, de la situation de la faillite, des montants en caisse et des biens qui restent invendus, et convoquer une assemblée des créanciers, s'il en est requis par 25% en nombre et en sommes de ses créanciers.

LA LIBERATION

Le débiteur, dès qu'il a fait cession de ses biens, ou le failli dès que le jugement a été déclaré, peut

demander sa libération. Cette libération ne saurait toutefois être effective avant trois mois après la cession ou le jugement déclaratif de faillite. Les créanciers sont informés de la demande. Le syndic doit remettre au tribunal, trois jours avant la date fixée pour l'audition de la requête, un rapport sur la conduite du débiteur ou du failli, et une copie de l'interrogatoire qu'il a pu subir. Ce rapport du syndic est une pièce importante. Il relate les procédures qui ont été suivies, contient un état de faillite, en signale les causes, et atteste que le débiteur ou le failli s'est rendu ou non coupable d'une ou plusieurs infractions à la loi.

Le tribunal a le pouvoir discrétionnaire d'accorder ou de refuser la libération; il peut la suspendre : 1° si la valeur de l'actif n'est pas égale à 50% du passif non garanti, 2° si le failli n'a pas tenu les livres de comptes ordinaires et réguliers et qui révèlent suffisamment ses opérations commerciales et sa situation financière, pendant les trois années qui ont précédé la faillite, 3° si le failli continue son commerce, après avoir constaté son état d'insolvabilité, 4° s'il est incapable de rendre un compte satisfaisant de ses pertes et déficits, 5° si la faillite a été causée par la spéculation, le jeu, des dépenses extravagantes ou une négligence coupable, 6° s'il a accordé, pendant la période suspecte, c'est-à-dire les trois mois qui ont précédé la faillite, des préférences injustes à des créanciers qu'il a voulu favoriser, 7° s'il s'est rendu coupable de fraude.

L'article 144 décrète que l'actif du failli est censé avoir une valeur égale à 50% du montant du passif non garanti, si le tribunal estime que les biens du failli réaliseront vraisemblablement, ou auraient pu réaliser, en exerçant la prudence voulue, un montant de 50%.

La rédaction des articles 142, 143 et 144, sont d'une incohérence qui ferait honneur à n'importe quel recueil de nos lois !

LES NON-COMMERÇANTS

Les non-commerçants profitent de tous les avantages de la loi de faillite. Ils peuvent faire une cession de biens, proposer des concordats et des prorogations de délai. Il suffit que leur passif atteigne \$500. Ceux dont le salaire annuel ne dépasse pas \$1,500 et les agriculteurs ne peuvent être l'objet d'une requête en faillite.

LES FRAIS

En théorie, la rémunération du syndic est fixée par la majorité des créanciers. L'article 85 ajoute que cette rémunération ne doit en aucun cas excéder 5% des recettes en espèces, sauf approbation écrite des inspecteurs et du tribunal. Ses déboursés doivent être taxés, si les inspecteurs n'ont pas renoncé à

La Coopérative Fédérée de Québec

offre aux cultivateurs de la Province et particulièrement aux Sociétés Coopératives, les articles suivants qui sont à la base même de leurs productions :

MOULEES ALIMENTAIRES

ENGRAIS CHIMIQUES

FICELLE D'ENGERBAGE

INSECTICIDES ET FONGICIDES

TOLE A COUVERTURE

BROCHE A CLOTURER

BROCHE A PRESSER

Nos prix défient toute compétition.

130 est, rue St-Paul

Montréal

**TROIS GRANDEURS
DE 10c ET PLUS**

REVELATION

Un meilleur Cigare - Havane tout pur

DAOUST, LALONDE & CIE

LIMITEE

Manufacturiers de Chaussures

Agents pour les

Fabricants des marques

Claques Jacques-Cartier**"Dalaco-Canada, Dr Verner et
Metropolitaine"****339 SQUARE VICTORIA, MONTREAL**

N.B.—La Maison Daoust, Lalonde & Cie, Limitée, fabrique aussi son propre cuir à sa tannerie.

4900 RUE IBERVILLE

**Dominion Textile Co. Limited****Edifie une grande industrie au Canada**

Opérant 11,000 métiers et 600,000 fuseaux, donnent un rendement annuel de plus de 60,000 milles de coton et 8,000,000 de livres de fil à être utilisé dans d'autres industries — la consommation de 60,000 tonnes de charbon canadien et 20,000 C.V. de force hydraulique.

**DOMINION TEXTILE
COMPANY, LIMITED**

cette taxation. Un tarif d'honoraires très élastique est en vigueur. Les frais de la faillite atteignent très souvent des proportions abusives.

SUGGESTIONS :

1. La loi est peu satisfaisante au point de vue général du commerce surtout parce qu'elle n'est pas appliquée ou parce qu'elle est mal appliquée. Aucune loi ne serait satisfaisante dans ces conditions.

Les créanciers, par exemple, ont le moyen d'empêcher la nomination d'un syndic incompetent ou malhonnête, ou pour obtenir sa révocation. Il semble avéré que des syndics se font préalablement payer par le débiteur, que d'autres provoquent des faillites dans le seul but d'encaisser des honoraires. Il est extrêmement difficile parfois aux créanciers d'obtenir qu'un dividende soit déclaré ou de se procurer les renseignements et les états auxquels ils ont droit. Il est vrai que les créanciers ont toujours le recours de s'adresser au tribunal, mais cela est coûteux, présente des risques, et le créancier qui subit déjà une perte craint de l'augmenter s'il prend des initiatives d'ordre judiciaire. Il me semble qu'une réforme utile consisterait à exiger qu'un syndic ne puisse entrer en fonctions sans avoir l'agrément écrit d'une Chambre de commerce. Cette acceptation pourrait être produite au moment où le syndic fournit son cautionnement. Les syndics malhonnêtes ou peu recommandables seraient ainsi plus vite éliminés.

2. On a suggéré, récemment, la nomination d'un inspecteur chargé de surveiller l'application de la loi. Quelques fonctionnaires de plus amélioreraient-ils la situation? Ici encore, il me semble que les Chambres de commerce pourraient jouer un rôle utile et efficace.

Une organisation privée, qui a déjà rendu des services, s'est constituée il y a quelques années, à l'exemple d'organisations américaines, sous le nom de "Better Business Bureau". Son activité ne se borne pas à l'application de la loi de faillite, mais vise à l'épuration générale des affaires, à la dénonciation des projets frauduleux ou à la mise en garde du public contre les entreprises simplement dangereuses. Il ne paraît pas normal que la surveillance d'une loi soit laissée à une organisation particulière. Ce contrôle relève de l'Etat ou des corps publics. Les Chambres de commerce, dont la principale préoccupation doit être la protection du commerce, ne sont-elles pas tout indiquées pour cette fonction? L'Etat pourrait verser des octrois spéciaux qu'il serait peut-être justifié de prélever sur le produit même des faillites.

Un impôt d'un pour cent sur le montant disponible pour les créanciers ordinaires, par exemple, représenterait probablement une somme suffisante.

Il appartiendrait à l'Etat d'en faire une distribution judicieuse.

Pour les fins de la loi de faillite, la Province de Québec a été divisée en douze districts: Montréal, Québec, les Trois-Rivières, Rimouski, Sherbrooke, Chicoutimi, Hull, Joliette, Roberval, Fraserville, New Carlisle et Amos. Chacun de ces districts a sa Chambre de commerce. La même surveillance de l'application de la loi ne s'impose pas partout également. Il serait assez facile d'établir l'octroi nécessaire à chaque Chambre de commerce.

3. Les conditions dans lesquelles les libérations sont accordées donnent lieu à des abus flagrants. La libération judiciaire est en quelque sorte une expropriation des créanciers; ce devrait donc être une mesure d'exception. Les tribunaux interprètent la loi fort diversement. La jurisprudence est mal établie, mais elle a une tendance marquée vers la libération de plus en plus facile. Voyons quelques exemples:

Un débiteur avait spéculé sur des titres de mines. Improvisé courtier en immeubles, il n'avait tenu aucune comptabilité. Pressé par un couple de créanciers qui avaient obtenu jugement, il fait une cession de biens en déclarant qu'il n'a rien à céder. Il demande ensuite sa libération. Contestée, cette libération fut maintenue par la Cour de première instance et par le tribunal d'appel. Cet arrêt est rapporté dans le volume 5 des décisions de la Cour d'Appel de Québec, page 600. Au Manitoba, un débiteur avait obtenu du crédit sous de fausses représentations. Le tribunal refuse la libération, parce que le débiteur s'était manifestement rendu coupable de malhonnêteté commerciale. La Cour d'appel renverse cette décision, sous prétexte que le refus de libération est une pénalité trop sévère. C'est la cause de Thiessen. Dans l'Ontario, un failli obtient d'être libéré, bien qu'il ait spéculé et négligé de tenir aucune comptabilité. C'est la cause de Newsome.

D'autres cas de libérations de cette nature pourraient être cités par douzaines. Les contestations de demandes de libération paraissent mal accueillies et les créanciers hésitent à encourir les frais et les risques qu'elles comportent. Aussi, en pratique, les requêtes sont-elles présentées au registraire et accordées à peu près invariablement, quand il n'y a pas d'opposition et de rapport défavorable de la part du syndic.

Il n'est pas douteux que la facilité avec laquelle un failli se dégage est une des causes les plus graves et les plus nombreuses de faillite. La loi française n'accorde jamais de libération à moins que la majorité des créanciers, représentant au moins les deux-tiers en valeur des créances reconnues, n'y consente. On apporterait une amélioration très sensible à la

loi canadienne, si aucune libération ne pouvait être accordée :

1° Lorsque le failli n'a tenu aucune comptabilité, ou n'a pas tenu de comptabilité qui révèle suffisamment sa situation financière et les opérations qu'il a faites.

2° Lorsqu'un dividende d'au moins 35% n'a pas été déclaré ou ne pourrait être déclaré.

3° Lorsque, dans le cas d'un dividende inférieur à 35%, la majorité en nombre et en sommes des créanciers n'y consent formellement.

Le syndic, lors d'une demande de libération, est tenu de remettre, je l'ai indiqué, un rapport circonstancié au tribunal. Ce rapport devrait être spécialement attesté sous serment par le syndic et être contresigné par la majorité des inspecteurs.

4° Les frais de faillite (frais de syndic, frais de cour, frais d'avocat) sont devenus exorbitants. Le tarif devrait être rigoureusement révisé. Il en coûte en timbres judiciaires et en frais de Cour \$7 à \$8 pour une requête qui ne comporte devant la Cour Supérieure qu'un débours de \$1. Comme, la plupart du temps, les créanciers se désintéressent de leur sort, la taxation des frais se fait sans opposition. La loi de faillite qu'on a représentée, quand elle a été adoptée, comme une panacée aux maux anciens et un moyen de terminer plus rapidement la réalisation des biens, est, à cause de son application défectueuse, plus lente et plus coûteuse que les législations antérieures.

LES NON-COMMERÇANTS

Les non-commerçants, comme nous l'avons vu, peuvent se prévaloir de la loi de faillite. Ainsi, un avocat, qui avait fait des spéculations immobilières malheureuses, fit un jour une cession de biens et déposa \$400. Son passif s'élevait à plus de \$50,000. Il avait une étude lucrative. Il n'avait fait cession de biens que pour obtenir sa libération, qui lui fut accordée.

La loi de faillite française ne s'applique pas aux non-commerçants. Il est vrai que des non-commerçants peuvent devenir incapables de tenir leurs engagements (c'est ce qui s'appelait autrefois, sous la bonne vieille loi, la déconfiture) et il est évident qu'il faut pourvoir à une distribution équitable de leurs biens entre leurs créanciers, mais une loi de faillite ne doit tout de même pas être pour eux un moyen d'enrichissement.

5° Les pénalités imposées aux commerçants qui ont fait des faillites frauduleuses ou qui ont enfreint la loi, paraissent insuffisantes. Les tribunaux font parfois montre, d'ailleurs, d'une grande clémence. Un failli que je connais a été condamné, pour transport frauduleux de ses biens, à vingt-quatre heures de prison. Quelques mois plus tard, nous consta-

tions qu'il avait en banque un dépôt de plusieurs milliers de dollars en son nom. Une législation qui permet cela a besoin d'être amendée. Notre loi punit le failli qui a commis une fraude ou enfreint la loi, d'une amende maxima de \$1,000 ou de deux ans d'emprisonnement, ou des deux peines à la fois, mais elle ne comporte aucun minimum et l'amende peut être de \$10 et l'emprisonnement de huit jours. Le créancier, lui, qui a été volé et qui fait une réclamation fictive pour se rattraper, est passible des travaux forcés. C'est au moins disproportionné.

La Chambre de commerce de Montréal adressait à ses membres, il y a quelques semaines, un questionnaire détaillé en vue de connaître leur avis sur la loi de faillite. Vous trouverez peut-être que j'y ai répondu un peu longuement. Je m'en excuse, messieurs, et je vous remercie de la bienveillante attention que vous avez bien voulu m'accorder. Puis-je espérer que ma modeste contribution à l'étude de cette importante question n'aura pas été tout-à-fait inutile ?

La colonisation et les pêcheries commerciales de Québec

LA COLONISATION

Si l'on feuillette l'histoire de notre pays, on ne peut manquer de s'arrêter à certaines pages que les conditions présentes rendent d'une actualité frappante. A ces pages l'on retrouve des périodes de dépression, de malaise bien plus intense que celle-ci; voyons ce que devait être la colonie au lendemain du Traité de Paris: la patrie perdue, les seigneurs ruinés, un peuple abandonné après des luttes incessantes et en proie à la plus grande misère. Et pourtant, ces périodes d'épreuves ont passé, les plaies se sont cicatrisées, l'aisance, le bonheur ont reparu au seuil de chaque foyer. Mais comment s'est donc accompli un tel miracle? Tout simplement parce que les paysans s'étaient remis avec ardeur à la culture du sol.

C'est exprimer un peu la pensée universelle que de préconiser à notre malaise le grand remède du retour à la terre: la colonisation est sans contredit un des principaux facteurs susceptibles de solutionner notre problème économique. Nous possédons en abondance des terres fertiles, et multiples sont les avantages fournis à ceux qui veulent s'écarter de s'y établir.

De Gaspé à la Reine, il est au-delà de cent paroisses dont les cadres ne sont pas remplis ou même entièrement définis, et rien que dans ces paroisses il y a place pour des milliers de colons. Voulons-nous connaître quelles sont, en dehors des régions ouvertes, nos possibilités pour l'avenir? L'étude que

LA COMMISSION DES LIQUEURS DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Où vont les recettes de la Commission

Année	Ventes Recettes brutes	Achats de stocks autres dépenses commerciales et frais généraux		Versé au gouvernement fédéral, taxes de douane, accise et ventes		Bénéfice commercial net		Revenu des saisies et permis Net	Revenu total Net	Versé au gouvernement provincial et dépenses au compte capital		Réserves et surplus	
		Chiffres absolus	p.c.	Chiffres absolus	p.c.	Chiffres absolus	p.c.			Chiffres absolus	p.c.	Chiffres absolus	p.c.
1921-22	\$ 15,212,801.	\$ 7,186,355.	47.3	\$ 5,166,436.	33.9	\$ 2,860,010.	18.8	\$ 1,175,909.	\$ 4,035,919.	\$ 3,892,398.	96.4	\$ 143,521.	3.6
1922-23	19,698,773.	9,804,515.	49.7	6,566,000.	33.3	3,328,258.	17.	1,236,498.	4,564,756.	4,369,875.	95.7	194,881.	4.3
1923-24	19,812,781.	7,983,777.	40.3	7,411,907.	37.4	4,417,097.	22.3	1,337,273.	5,754,370.	4,200,596.	73.	1,553,774.	27.
1924-25	17,887,588.	7,104,378.	39.7	6,648,545.	37.2	4,134,665.	23.1	1,327,516.	5,462,181.	5,000,967.	91.5	461,214.	8.4
1925-26	19,018,299.	7,320,879.	38.5	7,276,085.	38.2	4,421,335.	23.3	1,375,155.	5,796,490.	5,747,332.	99.15	49,158.	.85
1926-27	22,425,136.	8,897,214.	39.6	8,234,009.	36.7	5,293,913.	23.7	1,484,087.	6,778,000.	6,028,302.	88.9	749,608.	11.1
1927-28	24,229,624.	9,314,300.	38.4	8,757,476.	36.2	6,157,848.	25.4	1,451,840.	7,609,688.	6,500,000.	85.4	1,109,688.	14.6
1928-29	27,007,430.	9,629,059.	35.6	9,334,619.	34.5	8,043,752.	29.8	1,644,515.	9,688,267.	8,000,000.	82.7	1,688,267.	17.3
1929-30	27,539,966.	9,770,707.	35.5	9,299,967.	33.8	8,469,292.	30.7	1,611,321.	10,080,613.	10,280,728.	102.0	200,115. ⁽¹⁾	2.0
Totaux	\$192,832,398.	\$77,011,184.	39.9	\$68,695,044.	35.6	\$47,126,170.	24.5	\$12,644,114.	\$59,770,284.	\$54,020,198.	90.4	\$5,750,086.	9.6

(1)—A déduire. La Commission a versé au gouvernement en excédent de ses profits de l'année.

Ce tableau, on s'en rendra compte sans peine, n'est pas fait d'après des règles strictement comptables. Notre but n'était pas de donner ici une idée complète et absolument exacte de l'état financier de la Commission, c'est là le rôle du bilan que l'on trouvera dans le rapport de la Commission. Tout ce que nous avons voulu faire, c'est de répartir sous des rubriques claires, même pour des profanes, et compréhensives les revenus de la Commission et l'emploi qui en a été fait. Nous croyons que le public désirait avoir ces renseignements sous une forme facilement saisissable, et c'est pourquoi nous les avons préparés ainsi.

Les ventes de la Commission des Liqueurs de Québec se sont élevées durant les neuf années à 1921-1930 à \$192,832,398. Sur ce revenu commercial brut, le Gouvernement fédéral a prélevé, en taxes diverses \$68,695,044, soit 35.6% du total.

Les dépenses commerciales : achats de marchandises et d'outillage, frais généraux, etc., se sont élevées pour la même période à \$77,011,184, soit 39.9%.

Il est à remarquer que le pourcentage de ces dépenses commerciales a constamment diminué depuis les origines de la Commission, ce qui est l'indice d'une bonne administration. Il était de 47.3 du revenu, brut, en 1921-1922, et seulement de 35.5 en 1929-1930. C'est cette réduction dans les dépenses qui a produit une augmentation très marquée dans le pourcentage des profits. En 1921-1922, les bénéfices de la Commission représentaient 18.8% des ventes; en 1929-1930, ils ont atteint 30.7. Le bénéfice commercial net, durant les neuf années de la Commission a été de \$47,126,170. Il faut y ajouter les bénéfices nets des saisies et des permis qui forment une somme de \$12,644,114. En additionnant ensemble les bénéfices commerciaux et les revenus des saisies et des permis, on trouve que la Commission a eu en neuf ans, un revenu total net, c'est-à-dire toutes dépenses déduites, de \$59,770,284.

Comme la Commission fonctionne sous l'autorité et au bénéfice du Gouvernement et de la population de la province, ses profits tombent dans le trésor public. C'est pourquoi elle a versé au Trésorier provincial, ou dépensé au compte capital la somme de \$54,020,198; en même temps qu'elle gardait, comme fonds de réserve et de roulement, \$5,750,086.

Province de Québec

SERVICE PROVINCIAL D'HYGIENE

L'expérience des dernières années a prouvé que la lutte la plus efficace contre les maladies contagieuses à la campagne et dans les petites villes

est assurée par l'organisation des Unités sanitaires de comtés. Les statistiques comparées des comtés de Beauce, de St-Jean et Ibergville et du Lac Saint-Jean où ces organismes existent depuis plus de deux ans, établissent que la mortalité par ma-

En 1927, dans la province de Québec, 3,585 personnes sont mortes de maladies contagieuses, non comprise la tuberculose; c'est la moitié de tous les décès dus aux mêmes causes dans le Canada tout entier.

Voici le nombre de victimes de chacune de ces maladies :

FIEVRE TYPHOIDE	- - -	853
ROUGEOLE	- - - - -	363
SCARLATINE	- - - - -	195
COQUELUCHE	- - - - -	554
DIPHTERIE	- - - - -	469
GRIPPE	- - - - -	1,037

Combien de ces vies auraient été sauvées si familles et municipalités avaient pris les précautions nécessaires ?

ladies contagieuses a diminué depuis 1926, dans une proportion de 50, 60 et 80 pour cent. Déclaration des cas mieux faite, précautions sanitaires assurées, ayant pour résultat le sauvetage de nombreuses vies d'enfants.

nous en avons faite nous permet d'affirmer qu'il y a encore place pour plus de six cents paroisses.

Voilà un capital qu'il ne tient qu'à nous d'exploiter. S'il est encore des contretemps sérieux à l'ouverture des terres neuves, si les défrichements restent un labeur pénible et peu rémunérateur, il faut ajouter que la tâche de nos jours est grandement facilitée par suite des communications nombreuses qui permettent l'accès aux endroits les plus reculés de nos régions de colonisation; d'octrois variés et substantiels à l'édification des écoles, des écoles-chapelles et de plusieurs autres travaux; des primes de défrichement, de premier labour, de résidence; des réductions des taux de transport sur les voies de chemin de fer et de bien d'autres avantages dont il serait impossible de donner ici l'énumération complète.

Le département de la Colonisation de la Province de Québec possède un organisme effectif opérant dans toutes ces régions ou districts créés pour fins administratives, constitué d'officiers préposés à la vente, à la surveillance et à l'inspection des lots.

Le prix des terres est pour ainsi dire, nominal : soixante sous l'acre; leur superficie, en moyenne : cent acres. Il est en tout temps, en disponibilité, plus d'un million d'acres de ces terres subdivisées, reparties principalement dans l'Abitibi, le Témiscamingue, le Sud-Est de Québec, (Témiscouata et Gaspé) et le Lac St-Jean.

LES PECHERIES COMMERCIALES

Dans le domaine des pêcheries, nous nous sommes faits, dans Québec, une spécialité du commerce de la morue salée et séchée. Nous y trouvons notre profit et c'est pourquoi nous n'avons pas à l'instar des autres provinces, changé ce commerce en celui de poisson frais.

Chez-nous la pêche à la morue est essentiellement une pêche de rivage. Le poisson est amené à terre tous les jours, ce qui permet d'en faire un article de préparation légère pour lequel les demandes sont nombreuses, venant surtout des Etats-Unis et d'Italie où la "morue préparée de Gaspé" commande un prix toujours plus élevé que le produit similaire des autres pays. Nous en exportons aussi, et en quantités considérables, au Brésil, au Portugal et aux Indes Occidentales.

Comme il s'agit ici d'un produit qui, dans une large mesure, est préparé par les pêcheurs eux-mêmes, le Gouvernement a pourvu à la création d'un système d'inspection et il est notoire que durant les deux ou trois dernières années, il s'est fait un progrès considérable dans la préparation de la morue pour le marché.

Nous avons, dans notre province, quelques-unes des plus belles rivières à saumon du monde entier.

Le gouvernement a adopté la politique de louer ces rivières à des clubs ou à des particuliers qui, chaque année, dépensent de fortes sommes pour les protéger. Si cette politique a parfois soulevé certaines critiques, il ne faut pas pour cela la condamner, car une surveillance soignée de nos rivières permet à une quantité considérable de poissons de frayer et cela est nécessaire, si nous voulons que nos pêcheurs commerciaux continuent de prendre annuellement au-delà d'un million de livres de saumon.

Pour nos amis de la côte du Pacifique, cette quantité peut ne pas paraître très importante, mais si l'on remarque que tout ce poisson est expédié sur les marchés à l'état frais, la rémunération que l'on en obtient est considérable.

En plus de nos pêcheries commerciales maritimes, les pêcheries de nos eaux intérieures ont aussi leur importance. Nous prenons de 1,500,000 à 3,000,000 de livres d'anguilles par année, sans compter un grand nombre d'autres variétés, tel que le bar, le doré, la carpe, l'esturgeon, etc.

Les deux grands problèmes que nous avons à résoudre dans cette province sont le transport et la réfrigération, et ce dernier est plus ou moins corrélatif au premier. Un quart seulement de notre littoral est desservi par chemin de fer. Pour tout le reste il faut avoir recouru à la navigation, de sorte que pendant trois ou quatre mois chaque année, il n'existe aucun moyen de transport. Malgré cela nous entretenons l'espoir que, dans un avenir prochain, le problème de la réfrigération, à la solution duquel nous apportons beaucoup de sollicitude, ne sera plus un obstacle au développement et à l'amélioration de notre commerce de poisson.

Dans le but d'encourager l'industrie poissonnière, le gouvernement de cette province, durant ces deux dernières années, a accordé de généreux octrois aux pêcheurs, tant pour la construction de nouvelles barges que pour l'achat de nouveaux engins de pêche. Cette heureuse intervention de notre part a eu le bon effet d'augmenter le nombre des pêcheurs de plus de 50% sur la côte nord et de 25% à 35% sur la côte sud.

Notre industrie poissonnière est destinée, croyons-nous, à atteindre un meilleur rang que celui qu'elle détient actuellement parmi les autres activités de notre commerce, mais nous ne devons jamais oublier que pour en arriver là, vu la nature spéciale de cette industrie, il nous faut appliquer sévèrement les lois de la conservation et de la protection.

HECTOR LAFERTE,

Ministre de la Colonisation, de
la Chasse et des Pêcheries.

Liste des membres de la Chambre décédés durant l'année 1930-31

19 mars 1930	- - -	M. Louis Payette.
26 " "	- - -	M. J.-T. Armand.
1 mai " "	- - -	M. L.-N. Patenaude.
17 " "	- - -	M. J.-A. Lamarre.
7 juin " "	- - -	M. A'ex. Orsali.
11 août " "	- - -	M. Joseph Ethier, ex-président.
16 " "	- - -	M. L.-E. Gauthier.
2 déc. " "	- - -	M. A fred Cinqmars.

Ateliers de construction mécanique

Les propriétaires de navires et tous ceux qui s'intéressent aux choses de la navigation seront heureux d'apprendre que la Montreal Construction Supply & Equipment Limited, 3650 rue Armand, à Montréal, possède une usine pour la machinerie qui est la plus moderne au Canada, où on y fait toutes sortes de réparations maritimes sous le plus court délai et à des prix modiques.

Pour assurer le mouvement des navires, la rapidité est le facteur dominant et spécialement quand ils sont amarrés au quai, faut-il que les réparations et le remplacement de machineries brisées soient effectués sous le plus court délai possible afin d'assurer le départ à l'heure statué.

Avec cette intention en vue, M. Alban Janin, président de la Compagnie, a aménagé la Montreal Construction Supply & Equipment Limited, de manière à pouvoir faire les réparations nécessaires pour les compagnies de navigation, les entrepreneurs, les raffineries, les carrières et toutes les usines industrielles. Cet établissement a trois départements distincts : la machinerie, la forge et la construction, l'outillage et accessoires de garages.

Une pièce de machinerie qu'on trouve rarement dans une usine de ce genre, c'est une presse hydraulique de 300 tonnes. Une telle presse est utilisée pour le démontage de certaines parties de machines, telles : les tourbillons de manivelles (crank pins), les arbres de couche (crank shafts) couplets (couplings), engrenage (gear), pignons (pinions), poulies, etc.

Dans la forge il y a un marteau à vapeur de 2,000 livres et un grand assortiment de poinçons qui peut servir à toute nécessité et à tout travail qui se fait dans ce département.

L'usine est outillée pour entreprendre toutes sortes de réparations structurales aux bouilloires, de même que toutes soudures à l'électricité et à l'acétylène.

Elle est aussi pourvue d'une grue de 15 tonnes

qui meut les pièces lourdes dans tout l'établissement.

Un autre point qui n'a pas été oublié dans la construction moderne de cette usine, c'est la superficie du plancher et tout l'espace qui a été ménagé afin d'éviter l'encombrement même pour les travaux les plus considérables.

On a aussi pourvu à tout ce qui est nécessaire à la réparation des automobiles et ce département est en charge de mécaniciens compétents sous la surveillance d'un expert et tout le travail est accompli avec diligence et à la satisfaction du client.

L'une des caractéristiques de cette vaste entreprise, c'est que tout travail entrepris par cette compagnie, est fait sous le même toit, par là éliminant la perte de temps et les détails inhérents au transport des pièces de machinerie d'une boutique à une autre. Les machines sont ainsi placées que le travail peut se faire de l'une à l'autre progressivement avec la plus grande accélération épargnant non seulement le temps, mais aussi l'argent. Ce qui permet à la firme de faire les plus basses soumissions.

L'attention des capitaines de navires dans tout l'univers est particulièrement attirée sur ce nouvel ajout à l'aménagement maritime de Montréal et il est de leur intérêt, comme de celui des armateurs de savoir qu'ils peuvent faire exécuter leurs réparations avec précision et rapidité.

M. Alban Janin mérite toutes les félicitations pour avoir doté Montréal de cette usine qui comble une nécessité et une lacune pour la Métropole.

Avantages qu'offre l'usage des deux langues à la radio

Supériorité du Poste CKAC

On n'a pas encore décidé du sort de la radio au Canada. Cependant tout porte à croire que les stations émettrices établies demeureront encore plusieurs années la propriété de compagnies privées avant qu'on se soit prononcé définitivement sur cette importante question.

Il serait à souhaiter qu'elles le demeurent toujours. Non pas que tout soit parfait dans le moment. Mais il est sage de se demander si vraiment on aurait de meilleurs programmes, la radio étant sous le contrôle du gouvernement. En Angleterre, la population n'est pas du tout satisfaite des programmes que lui donne la British Broadcasting Company.

C'est un fait avéré que depuis deux ans la qualité des émissions radiophoniques au Canada s'est améliorée considérablement. En dépit de l'ignorance où elles étaient du sort de leurs entreprises, les compagnies privées n'ont pas craint de continuer à engager

leurs fonds, soit pour rendre leur station plus puissante, soit pour donner de meilleurs programmes aux radiophiles.

Tel a été le cas de la "Presse" qui, bien qu'elle eût déjà une station émettrice installée dans son édifice rue S. Jacques, a quand même dépensé près de deux cent mille dollars pour en faire construire une nouvelle des plus modernes d'Amérique à St-Hyacinthe.

Grâce à ce changement, le poste CKAC de la "Presse" se fait maintenant entendre non seulement dans les régions les plus éloignées de la province, ainsi que dans les provinces de l'ouest jusqu'à la Colombie-Britannique, mais ses émissions parviennent à plusieurs centaines de milles et parfois même à des milliers de milles vers le sud quand les conditions de réception sont bonnes.

La "Presse" renseignait déjà des milliers de gens tant au Canada que dans la Nouvelle-Angleterre au moyen de son journal hebdomadaire ou quotidien. Maintenant elle distrait et renseigne tout à la fois ces mêmes gens et une multitude d'autres au moyen de son poste CKAC.

Pour que son journal soit lu, il a fallu que la "Presse" renseigne ses lecteurs sur des nouvelles susceptibles de les intéresser. Elle y a bien réussi :

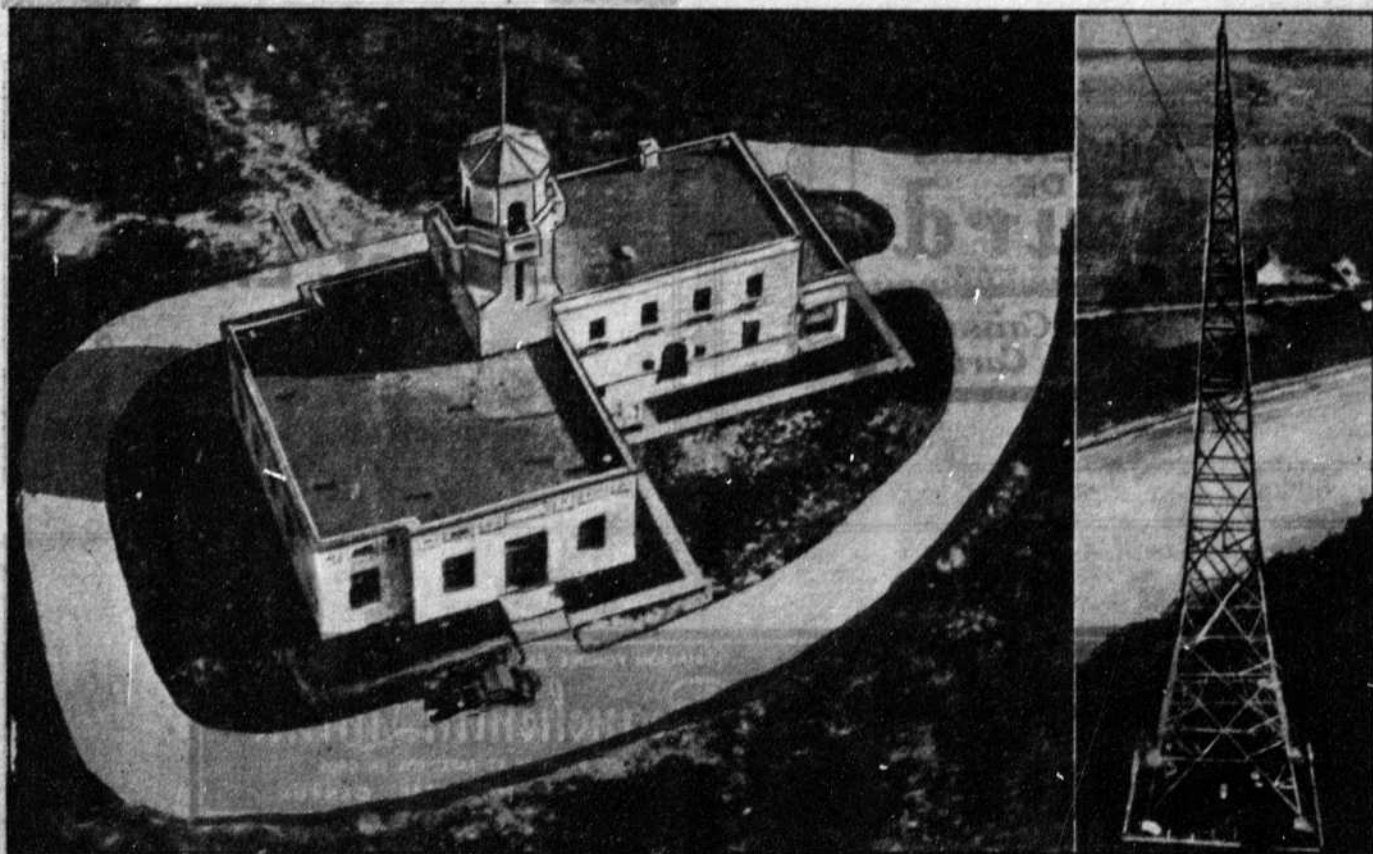
la circulation de son journal atteint environ 200,000 exemplaires !

Il serait assez difficile de dire aussi exactement combien de gens se tiennent aux écoutes du poste CKAC. Mais il est certain que la plupart des radiophiles canadiens et qu'un grand nombre de radiophiles américains suivent ses programmes avec beaucoup d'intérêt, parce qu'ici encore la "Presse" s'efforce de plaire à ses auditeurs comme elle plaît à ses lecteurs. L'énorme quantité des lettres de félicitations que reçoit le poste en fait foi.

Les personnes que renseigne la "Presse" par son journal sont de langue française, mais celles que distrait son poste sont aussi bien de langue anglaise que de langue française : la musique étant intelligible à tous les auditeurs de quelque nationalité qu'ils soient et les parleurs (annonceurs) présentant les programmes dans les deux langues.

Il arrive trop souvent que les radiophiles canadiens captent les émissions de nos voisins et entendent par le fait même la réclame que ces derniers font de leurs produits. Heureusement, toute la population du Canada n'est pas bilingue et il y en a encore une grande partie qui ne subit pas cette mauvaise influence.

Il appartient donc à nos grandes compagnies



Vue à vol d'oiseau que la puissante station émettrice CKAC que "La Presse" a fait construire à Saint-Hyacinthe, il y a deux ans. A droite, l'une des deux grandes tours à antennes de 300 pieds de haut sise sur le bord de la rivière Yamaska, tout près de la station.

canadiennes de combattre cette propagande avec une arme qui, bien qu'étant de même nature, est supérieure à celle dont se servent les compagnies américaines rivales. Non seulement le poste CKAC s'adresse aux Canadiens tant anglais que français, ce qui est déjà un très grand avantage, mais il s'adresse aussi à une grande partie de la population américaine, qui vient se promener en notre pays à titre de touristes. La plupart de ces gens-là ne lisent pas nos journaux, mais ils sont toujours heureux de capter les émissions du poste CKAC. A nous d'en profiter !

L'annonce dans les journaux n'exclut donc pas l'annonce à la radio. Et les lecteurs d'un journal ne sont pas tous nécessairement radiophiles. Bien des gens, fatigués de leurs labeurs ou de leur travail quotidiens, n'ont pas le goût, le soir, de lire leurs journaux, mais s'ils ont un poste récepteur, ils se tiendront volontiers aux écoutes.

Quelques mots d'annonce sur un produit, connu ou nouveau, discrètement placés au cours d'un programme de variétés, ou de musique vocale ou instrumentale intéressant, alors que des milliers de gens disséminés sur un immense territoire sont aux écoutes du poste CKAC, rapportent bien plus que des lignes et des lignes d'annonce faite au moyen de circulaires, de panneaux-réclames, etc.

Paul ASSELIN.

Etablie en 1786

DEMANDEZ LA BIÈRE

MOLSON

Brassée à Montréal depuis 145 ans

*"La bière que votre arrière-
grand-père buvait"*



MONUMENTS

J. Brunet, Limitée

4485, Chemin de la Côte des Neiges

Tél. WESTmount 2640

MONTREAL



MAISON FONDÉE EN 1842

Librairie Beauchemin Limitée

LIBRAIRES-ÉDITEURS IMPRIMEURS RELIEURS ET PAPETIERS EN GROS

430, RUE ST GABRIEL

MONTREAL, CANADA

Adj. Menard

IMPRIMEUR

987, SAINT-LAURENT,

MONTREAL

TELEPHONES:
EST 1878-3241Spécialité:
Tributs Floraux
en Cire

Nouvelle adresse:

1405, RUE SAINT-DENIS, Coin Sainte-Catherine Est

Etablie en 1885

TÉL. LANCASTER 5246

A. JETTÉ & CIE

COURTIERS EN IMMEUBLES

Experts en propriétés, Etc.

84, rue Notre-Dame ouest,

Montréal

Edifice Duluth, Ch. 52.



Vous vous assurez satisfaction permanente en achetant vos bois durs à plancher judicieusement. Les bois durs à plancher Canada Flooring ont une qualité, une beauté et une durabilité qui ne sont surpassées à aucun prix.

Toujours en mains :

Chêne — Merisier — Erable ou Hêtre

dans toutes les qualités et toutes les épaisseurs.

Ecrivez pour plus de renseignements à notre département de service.

Canada Flooring Co. Ltd304, rue BEAUMONT — VILLE MONT-ROYAL
Montréal, Qué.

Téléphone : ATLANTIC 7286

Première Compagnie Anglaise établie au Canada
A. D. 1804**Phoenix Assurance Co. Ltd**

DE LONDRES, ANGLETERRE

Assurances transigées

FEU VIE MARINE
LOYER EXPLOSION
AUTOMOBILE

Actif de la Compagnie dépassant \$165,000,000
Sinistres payés, au delà de 800,000,000
Dépôt au Gouvernement Fédéral 3,000,000

J. B. PATERSON, Gérant

C. W. C. TYRE,
Assistant-GérantWM. LAWRIE,
Dép.-Assistant-Gérant

Bureau-Chef pour le Canada:

480, rue St-François-Xavier,

MONTREAL

TRUST GENERAL DU CANADA

EXECUTEUR TESTAMENTAIRE
AGENT FINANCIER
ADMINISTRATEUR
LIQUIDATEUR
FIDUCIAIRE

Capital versé : \$1,105,000

Conseil d'administration :

L'hon. F.-L. Béique, président.
L'hon. J.-M. Wilson, vice-président.
L'hon. D.-O. L'Espérance, vice-président.

L.-J.-Adjutor Amyot
Joseph Beaubien
L'hon. N.-A. Belcourt, C.R.
A.-N. Drolet
Sir J.-Geo. Garneau
Ernest Guimont
Mendoza Langlois
A.-A. Larocque

Ch. Laurendeau, C.R.
Baudry Leman
L'hon. J. Nicol, C.R.
L'hon. J.-E. Perrault, C.R.
L'hon. Donat Raymond
Leo-G. Ryan
L'hon. Georges-A. Simard
C.-E. Taschereau, N.P.

N.-A. Timmins

René Morin, Directeur général

112, rue St-Jacques ouest
MONTREAL71, rue St-Pierre
QUEBEC



Dactylographie par fil avec des villes éloignées

A mesure que la dactylographe écrit le message il est transmis, lettre par lettre, à chaque endroit... instantanément... tel qu'il est écrit... ce qui élimine toute chance de fausse interprétation des détails importants. Tout est couché en blanc et en noir.

Le télédactylographe introduit de nouveaux facteurs de sûreté, de rapidité et de direction dans les communications entre succursales.

Tout bureau d'affaires de la Bell Telephone se fera un plaisir de vous indiquer comment introduire ce nouveau système dans votre commerce.



Tél. Harbour 1196 Edifice Chambre de Commerce
25, rue St-Jacques est, Montréal.

LAMOTHE, GADBOIS & CHARBONNEAU AVOCATS

J. C. Lamothe, LL.D., C.R., Emilien Gadbois, LL.L., C.R.,
J. Pierre Charbonneau, B.C.L., N. Charbonneau, B.C.L.

ASSURANCE FINANCE

VOS COLLECTIONS

à

10 POUR CENT

GASTON RIVET

Directeur

Guardian Finance Company

266 St-Jacques Ouest

Edifice Banque d'Epargne, ch. 214 MARquette 2587

Résidence: ATLantic 3559-M

Carte d'informations livrée sur demande.

Tél. Lancaster 7700

La Cie J. & C. Brunet

LIMITÉE



Plomberie
Couverture
Electricité
Chauffage

1095 boul.
St-Laurent

MONTRÉAL

R. FARIBAUT
NOTAIRE

Successeur de Leclerc & Faribault

60, RUE ST-JACQUES OUEST

Tél. Main 0678 MONTREAL

Argent à prêter sur hypothèque

LARUE & TRUDEL

Comptables agréés

(Chartered Accountants)

J.-Art. Larue, C.A. Eugène Trudel, C.A.
J.-Wilfrid Boulet, C.A. Maurice Chartré, C.A.
A.-Emile Beauvais, C.A. David Robillard, C.A.
Maurice Boulanger, C.A. Jean-Paul Gauthier, C.A.
Jacques LaRue, C.A.

LARUE, TRUDEL & PICHÉ
Syndics et Liquidateurs

MONTRÉAL

QUÉBEC

F. R. PAQUET J.L.A. CHARBONNEAU

COMPTABLES-LIQUIDATEURS
SYNDICS AUTORISÉS

Edifice Transportation Harbour 012
Suite 512

132 rue St-Jacques ouest, Montréal

W. A. BAKER, C. R.
AVOCAT

Edifice Métropole

4, rue Notre-Dame est, Montréal

Lancaster 9257

J. P. O'SHEA & CIE

VERRE DE TOUS GENRES
POUR CONSTRUCTIONS

Vitrines

Comptoirs

Fontaines

Tables

Chaises

FURNITURES DE RESTAURANT

VERRIÈRES POUR EGLISES

VITROLITE SANI ONYX

929, ruelle Perreault, Montréal.

GARAND, TERROUX & CIE

Banquiers et Agents de Change

30, RUE ST-JACQUES OUEST, MONTREAL

(En face du journal "La Presse")

LA CORPORATION DE GARANTIE DE TITRES ET DE FIDUCIE DU CANADA

Capital \$1,000,000.

CERTIFICATS DE PRETS HYPOTHECAIRES à 6%

*Garantis absolument quant au remboursement
du Capital et du versement des Intérêts.*

Ecrivez aujourd'hui pour notre Brochurette
donnant tous les détails de nos certificats, qui
peuvent être émis pour les montants de
\$100.00, \$500.00, \$1,000.00 et plus.

134 St-Jacques, coin St-François-Xavier, Montréal

OFFICIERS

Ernest R. Décary, président Sir Herbert Holt, vice-président

DIRECTEURS

Robert Adair	Hector Décary	John H. Price
E. W. Beatty, C.R.	Aimé Geoffrion, C.R.	Hon. D. Raymond
A. J. Brown, C.R.	Sir Charles Gordon	George A. Ross
Thos. S. Darling	H. W. K. Hale	Hon. L. A. Taschereau
Kenneth T. Dawes	Sir Herbert Holt	Hon. J. M. Wilson
Ernest R. Décary	Walter Molson	

LES MEILLEURS AGENTS AU CANADA
représentent

L'Assurance Mont-Royal

FEU—AUTOMOBILE—VITRES—TORNADE
ARROSEURS AUTOMATIQUES

Bureau-chef: 465 RUE ST-JEAN, MONTREAL

H. C. BOURNE, Vice-président et Gérant-général.
J.-A. MACDONALD et JOS. DAGENAI, Asst-gérants.

DIRECTEURS

Hon. N. PERODEAU, Ex-Lieutenant-gouverneur	F. G. DONALDSON, Gér.-gen. Montreal Trust Co.
C. E. GRAVEL, Prés. Chambre de commerce	CHS LAURENDEAU, C.R., Dir. Banque Can. Nationale
H. C. BOURNE, Vice-prés. Ass. Mont-Royal	WM. ROBINS S. GODIN, Jr., Prés. Soc. de Placements du Can.

Nous invitons les agents pour les districts
qui ne sont pas représentés.

Ecole Polytechnique

Fondée en 1873

TRAVAUX PUBLICS — INDUSTRIE

Toutes les branches du génie
Chimie industrielle

1430, rue Saint-Denis
Montréal

Pensée Moderne d'Assurance

QUOIQUE les idées nouvelles ont suivies leur temps
depuis 1869 dans les méthodes d'affaires de
LONDON GUARANTEE, la principale considération a
toujours été en faveur d'une sécurité absolue pour les
agents et les assurés. Seule la compréhension mo-
derne jointe aux principes fondamentaux de l'assu-
rance ont permis à cette Compagnie d'acquérir une
excellente réputation.

Etablie en 1869, LONDON GUARANTEE
est la plus vieille et la plus forte de son
genre dans l'univers.

**London Guarantee and Accident
Company, Limited**

204 rue Notre-Dame Ouest, Montréal
Wm. R. BULLOCH, Gérant local.

ECOLE TECHNIQUE

200, rue Sherbrooke Ouest, Montréal

PREPARANT AUX CARRIERES INDUSTRIELLES, COMME EXPERTS, CONTREMAITRES, CHEFS D'ATELIERS, IMPRIMEURS, etc.

COURS DU JOUR

Cours Technique. — Trois années d'étude préparant à la direction bien comprise des travaux dans l'industrie.

Cours des Métiers. — Préparant à l'exécution intelligente des travaux.

Cours Spécial. — Préparant à une spécialité bien comprise dans divers métiers.

Cours d'Apprentissage. — Organisé d'après les besoins locaux et en collaboration avec l'industrie.

COURS DU SOIR : Préparé pour les diverses carrières de l'industrie. Enseignement théorique et travail manuel.

Les élèves ayant terminé leurs études ou la majeure partie de celles-ci et qui désirent se créer une carrière honorable et payante, ont intérêt à venir nous consulter. Nous leur montrerons comment arriver rapidement et sûrement au succès.

Prospectus sur demande

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat: Tél. HA. 2595.



LE HAVRE DE MONTREAL

Occupe le premier rang
DES PORTS DE MER DU CANADA

La valeur de la manutention annuelle des marchandises.

Le tonnage des Importations et des Exportations.

Le tonnage enregistré des navires.

L'étendue de quaiage disponible.

Le nombre et la qualité de ses entrepôts.

Les facilités d'entreposage frigorifique.

L'efficacité du service de ses voies ferrées.

LE PLUS GRAND PORT DU MONDE POUR L'EXPORTATION
DES CEREALES

et le
SECOND PORT DU CONTINENT DE L'AMERIQUE DU NORD

Pour détails et informations, prière de s'adresser aux
COMMISSAIRES DU HAVRE DE MONTREAL

British Colonial Fire Insurance Company

Actif dépassant \$1,000,000.

BRITISH COLONIAL BLDG.,

Bureau-chef: 464 rue St-Jean, Montréal

THEODORE MEUNIER B. A. CHARLEBOIS
Prés. et Gérant gén. Vice-président

Fire Association

OF PHILADELPHIA

Actif dépassant \$30,000,000.

Bureau-chef pour le Canada:

464 rue St-Jean, Montréal

THEODORE MEUNIER, Gérant

Feu
Automobile

Explosion

Tempête

de vent

Bris de

sprinkler

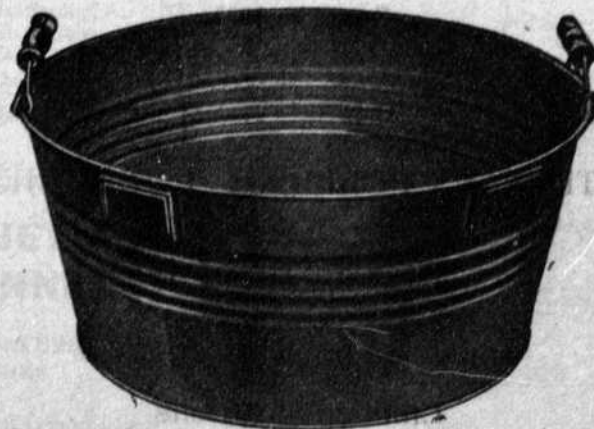
Profits

Loyers

Agents
demandés

A. AUBRY & FILS, Limitée

MANUFACTURIERS



FERBLANTERIE ET MARCHANDISES
GALVANISEES

Tél. Amherst 1131*

2340 Avenue Delorimier

Montréal

L'EMPLOI

du Béton dans les travaux d'améliorations comporte une main-d'oeuvre canadienne.

Soit du travail pour les ouvriers canadiens, qu'il s'agisse de la préparation des matériaux ou du travail même à faire. Pierre, sable, armature, bois, ciment "CANADA", tout cela est canadien, et tous ceux qui prennent part à la fabrication ou à la manutention de ces matériaux y trouvent leur bénéfice, chaque fois que des travaux en béton sont exécutés.

**LE BETON
CANADA CIMENT
EST PERMANENT**

CANADA CEMENT COMPANY LIMITED

Edifice Canada Cement Company
Carré Phillip - - Montréal

Bureaux des ventes à
MONTREAL TORONTO WINNIPEG CALGARY



Bureau de Placement Provincial

SERVICE GRATUIT SANS DELAI

Des milliers de personnes ont obtenu depuis la création du Bureau de Placement, par le Gouvernement Provincial, des emplois permanents des plus avantageux, et cela

GRATUITEMENT

Nous attirons aussi l'attention des patrons, qui pourront, en communiquant leurs demandes à ce Bureau, obtenir des employés compétents, et sans délai puisque un grand nombre de personnes sans emploi s'y présentent chaque jour; à ce bureau vous pouvez faire un choix avantageux.

SERVICE

Nous ne saurions trop insister auprès des patrons et employés sur les avantages de se servir de ce Bureau de Placement Provincial dont l'action s'étend à toutes les branches du travail et de l'industrie.

AVANTAGE

Vous avez l'avantage de traiter personnellement, si vous le désirez, avec les employés et aussi vous avez l'usage d'un bureau privé.

FRANCIS PAYETTE, Surintendant.

No 9, rue Saint-Jacques MONTREAL
HEURES DU BUREAU: 9 hrs a.m. à 5 hrs p.m.
Correspondance sollicitée

Genin, Trudeau & Cie Limitée

38, rue Notre-Dame Ouest
MONTREAL

IMPORTATEURS
ET FABRICANTS
D'ARTICLES DE

FUMEURS

Propriétaires des marques bien connues

"BAKERLOO"
LONDON MADE

"BALUM" \$1.00 "TOSCANA"

Yellow Spot
London Made
Floc Metal

(Système breveté)

Les meilleures marques à un dollar

MANUFACTURIERS D'OBJETS RELIGIEUX

CHAPELETS — MEDAILLES DE RECOMPENSE

CHAINES DE COU — LIVRES DE PRIERES



GIN CANADIEN MELCHERS

CROIX D'OR

Fabriqué à Berthierville, Qué.,
sous la surveillance du Gouver-
nement Fédéral, rectifié quatre
fois et vieilli en entrepôt pendant
12 années.

Trois grandeurs de flacons :

Gros	40 onces	\$3.65
Moyen	26 onces	2.55
Petit	10 onces	1.10

MELCHERS DISTILLERIES LTD

DISTILLATEURS DEPUIS 1898

Distilleries : Berthierville, Qué. Bureau-Chef : Montréal, Qué.

EXPOSITION Canadienne Nationale A TORONTO

28 AOÛT
AU
12 Septembre

SAM. HARRIS, Président.
H. W. WATERS, gérant général.

VITRINE DES NATIONS

Les manufacturiers, les grossistes et les détaillants font naître un stimulant et un désir avantageux pour leurs produits. Les visiteurs trouvent de la récréation et de l'intéressant à la plus grande Exposition annuelle de l'univers.

53 ième
Année

Fondée en 1874

D. Hatton Company

420 à 428 rue Bonsecours
Montréal

LA CREME DE LA PECHE
SEULEMENT

LES PLUS GROS DISTRIBUTEURS
AU CANADA DE

POISSON

DE TOUT GENRE

EXPERTS DANS LE COMMERCE
D'HUITRES EN COQUILLES
ET OUVERTES



Abonnez-vous au

"Court House Reporter"

Le journal quotidien qui vous renseigne sur tout ce qui se passe en Cour Supérieure et Cour de Circuit.
(Il publie les jugements des deux cours.)

TRES UTILE AU COMMERCE A CREDIT

Pour plus amples informations,

Appelez LANCASTER 1907

ou adressez-vous à 987 BOULEVARD ST-LAURENT



VOYAGES

LES voyageurs expérimentés se servent de Chèques de Voyageurs. Ces chèques ont la même valeur que l'argent et se transportent beaucoup plus facilement.

Avant d'entreprendre un voyage, achetez des Chèques de Voyageurs à la Banque Royale du Canada et rendez ainsi votre voyage plus agréable.

La Banque Royale du Canada

FG817

Banque Canadienne Nationale

Siège social: Places d'Armes, Montréal

Capital versé et réserve, \$14,000,000
Actif, plus de \$155,000,000.

Incomparables facilités pour toutes
opérations bancaires dans la
Province de Québec.

256 succursales au Canada
220 succursales et 300 agences dans le Québec.
64 succursales dans l'île de Montréal.

Nos ressources sont à votre disposition.
Notre personnel est à vos ordres.

La Banque Canadienne Nationale fait gratis, sur demande, le service de son Bulletin mensuel aux hommes d'affaires.



LA BANQUE VOUS CONNAIT-ELLE ?

Il importe à l'homme désireux de réussir d'être connu du gérant de sa succursale locale. Le meilleur moyen d'y parvenir, c'est de déposer RÉGULIÈREMENT à sa succursale.

Celui qui est AINSI connu de son gérant aura de bonnes chances de réussir, surtout s'il l'informe de ses projets de transactions, s'il sait profiter de l'expérience du gérant, de ses conseils désintéressés.

Si le gérant vous connaît par la régularité de vos dépôts, s'il est renseigné sur vos projets, il pourra vous guider comme seul un spécialiste peut le faire.

Faites une visite à notre gérant local et ouvrez un compte courant ou d'épargne sans tarder.

"Où les déposants déposent"

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Les Marchés

Les affaires marchent de pair avec le service des tramways.

Les hommes d'affaires peuvent aller d'un point à un autre de la ville, pour les opérations ou les transactions qu'ils ont à régler, d'une manière continue et régulière et atteindre ainsi les endroits disséminés et les plus éloignés du centre.

Les territoires dans lesquels les marchés s'établissent et les ventes se font, s'étendent tous les jours plus vastes, tout en devenant plus accessibles, grâce au service de transport organisé par le Compagnie des Tramways.

LA COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE MONTREAL

The Sun Trust Company

LIMITED

Capital payé et profit non divisés \$360,689.52
Actif de fiducie \$72,732,001.88

4% **DEPOTS** **5%**
 D'ÉPARGNE

**C'EST PLUS PAYANT d'avoir un dépôt d'épargne au
SUN TRUST**

et vous avez les meilleures garanties.

INTERET de 4% payé sur tout dépôt remboursable
à demande et 5% sur tout dépôt à terme.

CASIERS DE SURETE

**Administration générale
Exécution testamentaire**

MONTREAL: Edifice Thémis, 10 ouest, rue St-Jacques
Harbour 0131 Casier Postal 2010

QUEBEC - - - - - 132 rue St-Pierre

L. EUG. COURTOIS

JOS. COURTOIS

Courtois Frères

Représentants de "LA PREVOYANCE"

ASSURANCES

Incendie — Vie — Maladie — Accidents
Bris de glaces — Garantie — Cautionne-
ment — Vol — Responsabilité patronale
Automobiles

Bureau établi en 1890

1285 rue Visitation Tél. Cherrier 3195

MONTREAL DAIRY Company Ltd.

**LAIT — CREME DOUCE
BEURRE ET
CREME GLACEE**

*Achetez nos produits avec
confiance.
Ils ne sont pas égalés.*

1200 Ave Papineau Amherst 1151

Montréal, Qué.

"La Saubegarde"

Compagnie **VIE** d'Assurance

POLICES MODERNES

CLAUSE D'INVALIDITE 3 MOIS

DOUBLE INDEMNITE

NON-DECHEANCE APRES 2 ANS

SERVICE PROLONGATION DE LA VIE

DEMANDEZ NOTRE REPRESENTANT

J. O. DUCHARME
Gérant
District Ouest

J. H. LANGEVIN
Gérant
District Est

**152 RUE NOTRE-DAME EST
Harbour 7221**